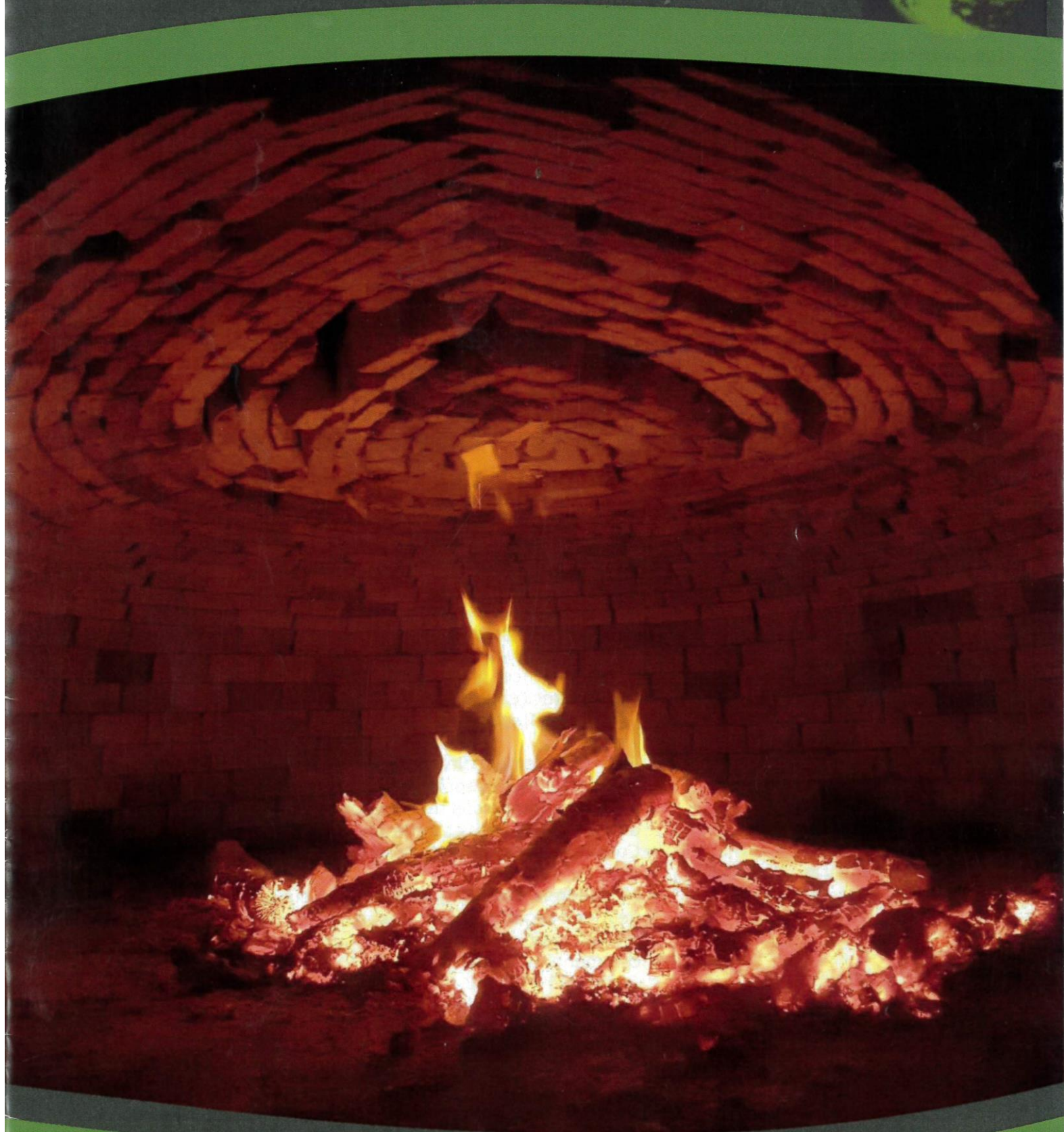




L'Echo des menhirs



BULLETIN COMMUNAL N°89 – JUILLET 2022

Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint-Just N°ISSN 1630 1992

Impression en 580 exemplaires par RIM IMPRIMERIE – 02 97 66 25 23

SOMMAIRE

Carnet de familles	p.3
Autorisations d'urbanisme	p.4
Conseils municipaux	p.5
Séance du 14 décembre 2021 Séance du 03 mars 2022 Séance du 13 avril 2022 Séance du 27 avril 2022	
Communiqués de la Mairie	p.20
Horaires d'ouverture Concours photos Prévention canicule, fortes chaleurs Repas des aînés Actualités de la bibliothèque Tarifs communaux 2022 Application « IntraMuros » Maison Mégalithes et Landes	
Informations pratiques	p.26
Vie économique Guichet unique des autorisations d'urbanisme ILOZ / Maison France Services Campus Connecté Redon Mission Locale Smictom	
Vie associative	p.31
Calendrier des animations Anim'Saint-Just CPIE Val de Vilaine Foyer d'Animation Rural Entre Palis et Mégalithes Amicale des parents de l'école publique APEL Notre-Dame Ecole Notre-Dame Just Amap Porte Groupe Saint-Yves	
Souvenirs de guerre	p.39

Au moment où je vous écris ce mot, c'est la canicule : 38°. Surtout, ne prenez pas de risques et ne sortez de chez vous que par obligation. Des conseils vous sont proposés dans les pages suivantes.

Malgré une réelle accalmie, l'épisode COVID ne semble pas terminé et nous devons rester vigilants.

Après deux années difficiles, les réservations de nos salles et de nos hébergements reprennent. Les touristes reviennent et la fréquentation du Site Mégalithes et Landes s'accroît d'année en année : plus de 27000 visiteurs en 2021.

Nous nous mobilisons pour mieux les accueillir au travers de deux projets :

- L'Alliance touristique avec La Chapelle de Brain et Renac : création d'un sentier pédestre reliant Brain-sur-Vilaine à Saint-Just et d'une boucle vélo passant par les quatre bourgs ; les derniers marchés sont en cours de signature
- L'aménagement du bourg, qui reste une priorité, redonnera un aspect paysager à la place de l'église sans supprimer de places de stationnement et en redéfinissant la circulation des véhicules. Après concertation avec les services du département pour l'organisation du carrefour côté sud face à la mairie, le plan définitif va pouvoir être réalisé.

Les travaux engagés sont en cours de finalisation : le bardage de la salle des sports devrait être réalisé pour cet été ; la médiathèque-garderie sera terminée pendant l'été et sera inaugurée le 1^{er} octobre ; les logements NEOTOA commenceront en janvier 2023.

Le lotissement des Grottes est entièrement vendu ; le dernier lot du lotissement Lucie Aubrac est réservé. Il ne nous reste aujourd'hui aucun terrain à commercialiser. Nous avons donc décidé de lancer un appel d'offres pour la création d'un nouveau lotissement (environ 10 à 12 lots) entre la route de Cojoux et la route de Renac pour pallier les nouvelles demandes.

Malheureusement, la boulangerie est de nouveau fermée. La vente du matériel appartenant aux anciens boulangers a eu lieu le 22 juin. Rappelons toutefois que la commune est propriétaire du fournil, du four et de la plus grande partie du matériel. Le Conseil Municipal décidera de la suite à donner à ce commerce.

Je voudrais féliciter les candidats du Concours des Maisons fleuries. Le soin qu'ils apportent au fleurissement de leur maison, jardin, balcon... contribue à la mise en valeur de la commune.

Félicitations également aux candidats du Concours Photos dont les réalisations feront l'objet d'une exposition dans la salle de la mairie tout au long de l'été.

Le repas des aînés aura lieu à la Salle de Cojoux le samedi 15 octobre 2022 si les contraintes sanitaires le permettent. Au plaisir de se retrouver pour ce moment de convivialité !

Passez de bonnes vacances et prenez soin de vous !

Votre Maire,
Daniel MAHÉ.

Carnet de familles



Ils ont montré le bout de leur nez



Lily-Rose PRÉVERT ROLLAND

« 6, Quily »

le 11 janvier 2022

Loëza LE FRESNE LAVIEILLE

« 13, Quily »

le 14 janvier 2022

Céleste QUÉRARD

« 45, Camas »

le 16 mars 2022

Jade LEBRETON

« 18, La Moissonais »

le 28 mars 2022

Clémence GAUTHIER

« 50, La Porte »

le 30 mars 2022

Évy YVOIR

« 13, Allée des pommiers »

le 21 avril 2022

Ils nous ont quittés



Sylvain CHEVAL

« 13, Le Séveroué »

le 16 décembre 2021

Michelle PERCEVAUT, veuve RONDOUIN

« 21, La Bonhommais »

le 16 décembre 2021

Alexandrine LECOMTE, veuve BRICHON

« 2, Allée des cerisiers »

le 15 janvier 2022

Pierre THÉBAULT

« 22, Le Bignon »

le 09 février 2022

Jean-Claude LELIÈVRE

« 30, Les Bruyères de Bosné »

le 14 février 2022

Annie PIRAUD, veuve COLIN

« 1, rue des Chênes »

le 23 mars 2022

René ROGER

« 21, Les Sapins à l'Aboise »

le 29 mars 2022

Morgane VAUDESCHAMPS

« 9, Bosné »

le 02 avril 2022

Noëlie HERVÉ, veuve RENAUD

« 5, La Noë »

le 14 février 2022

Chantal LESNÉ, veuve NEVOUX

« 22, Le Chêne »

le 01 juin 2022

Urbanisme



Toute modification de façade ou ajout de surface doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Le non-respect de la loi peut être préjudiciable en cas de vente ou de réclamations.

Autorisations d'urbanisme accordées au 1er semestre 2022

Déclarations préalables

- DEBRAY Gervais : Division de parcelle « 3, rue des Grottes »
- ROBERT Yannick : Rénovation alignement traditionnel de logis « 12, Le Rocher »
- DORVEAUX Michel : Pose d'un vélux « 34, La Grigoris des Landes »
- LEMÉE Stéphanie : Construction d'un carport « 6, rue de la Marionnette »
- GAUTHIER Gilles : Piscine enterrée « 48, La Porte »
- CARDIN André : Rénovation d'habitation « 16, Le Bois Gevry »
- DEBRAY Philippe : Clôture avec muret « 8, rue de la Marionnette »
- France NEX ENERGIE : Isolation des murs « 2, Le Teillac »
- POULY Audrey : Division de parcelle « La Moissonais »
- CAP SOLEIL CSE : Pose de panneaux photovoltaïques « 1, rue Lucie Aubrac »
- SOLAR ECO GREEN : Pose de panneaux photovoltaïques « 7, La Hougrais »
- TUEL Arnaud : Construction d'un carport « 24, La Hougrais »
- RONDOUIN Daniel : Division de parcelle « La Boscherais »
- GUEUTIER Swann : Rénovation d'habitation « Bosné »
- BOUCHEREAU Laurent : Création d'ouvertures « 18, Le Vieux Bourg »
- SORREAU Thierry : Clôture « 22, rue Germain Blouin »
- MACÉ Catherine : Pose de vélux « 56, La Porte »
- KAMESS HABITAT : Pose de panneaux photovoltaïques « 26, Le Teillac »
- MENANT Amandine : Création d'une ouverture « 31, La Gouittais »
- SOREL Annie : Pose de vélux « 13, Couëdel »
- FOURAGE Patrice : Piscine en béton hors sol « 28, Le Vieux Bourg » »

Permis de construire

- GILLES Elvis : Construction d'une habitation « 29, Le Mottay »
- DIEZ Cédric : Construction d'un carport « 60, Tréal »
- LICCIARDI Agathe : Réhabilitation d'une longère « 20, Poubreuil »
- COTARD Alexandre : Construction d'une habitation « 7, La Boscherais »
- PRIME Corentin : Construction d'une habitation « 1, Domaine de la Tertrée »
- YVOIR Vincent : Construction d'une habitation – modification de permis « Rue de la Marionnette »
- FRANGEUL Cédric : Construction d'une habitation « Allée des pommiers »
- DIVET Benjamin : Construction d'une habitation – modification de permis « Le Bois Gevry »
- PLEIDEL Alicia : Construction d'une habitation « 6, Allée des pommiers »
- COURJAL Johrann : Construction d'une habitation « La Gouittais »
- LEVALLOIS Elene : Extension d'une grange « 60, Parsac »
- GAIGEOT Lucien : Construction d'une annexe « 21, Le Bois Gevry »
- BRONDEAU Thomas : Rénovation avec changement de destination d'un bâtiment « 8, La Boscherais »

Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Étaient présents : M. D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. B. DALLÉRAC, Mme N. DELACOUR, Mme H. FRANGEUL, Mme A. HERVÉ et Mme G. YVOIR

Procurations : Mme M. MAHÉ a donné procuration à Mme N. DELACOUR
M. V. YVOIR a donné procuration à M. D. MAHÉ

Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos

1. Déclaration d'Intention d'Aliéner des biens soumis au DPU : ZP 451 et AB 430

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour les terrains cadastrés

- ZP 451, d'une contenance totale de 23 a 36 ca situé « 34 Le Mottay »
- AB 430, d'une contenance totale de 217 m² situé « 8 Allée des Cerisiers ».

2. Lotissement des Grottes : vente des Lots n° 8 et 11

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la vente des lots au prix de 35.00 € TTC le m² à savoir :

- **LOT n° 8** : 549 m² à Mme Alicia PLEIDEL domiciliée à Bruz (35170)

La délibération du 18/02/2021 s'annule suite au désistement des époux ORTIZ le 30/08/2021.

- **LOT n° 11** : 553 m² à M. Gaëtan GENOIS domicilié à Saint-Just (35550).

3. Modification allégée du PLU (zone de Bel Air) : choix du bureau d'études

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier ce dossier au bureau d'études L'Atelier d'Ys de la Mézière pour la somme de 7 500 € HT soit 9 000 € TTC pour engager la modification allégée du PLU sur le secteur de Bel Air : suppression d'un emplacement

réservé, modification de la zone 1AUA, modification du périmètre de l'OAP, modification de la marge de recul de la RD 177, modification de la zone de nuisances sonores de la RD 177.

4. Décision modificative : dégrèvement des jeunes agriculteurs

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Fonctionnement					
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	7391171	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	1 200.00	+ 27.00	1 227.00
012 - CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	6218	Autre personnel extérieur	5 000.00	- 27.00	4 973.00

5. Décision modificative : extension éclairage public Lotissement des Grottes

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Investissement					
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	204182	Bâtiments et installations	0.00	+ 15 655.00	15 655.00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES Opération d'équipement n° 36 Réserve foncière	2111-036	Terrains nus	60 000.00	- 15 655.00	44 345.00

6. Adoption des restes à réaliser 2021 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022

N° Opération	Crédits votés au BP 2021	RAR 2020 inscrits au BP 2021	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2021	Montant total	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
104 - Alliance touristique La Chapelle Renac St Just	60 000 €	40 000 €		100 000 €	15 000 €
105 - Extension local technique	235 000 €	5 000 €		240 000 €	25 000 €
114 - Aménagement Place de l'Eglise et ses abords	530 000 €	48 679 €		554 979 €	25 000 €
115 - Aménagement du gîte pour label rando accueil	38 000 €	22 600 €		60 600 €	2 000 €
121 - Défense extérieure contre l'incendie	18 000 €	7 000 €		25 000 €	6 250 €
122 - Signalétique touristique	4 000 €	5 000 €		9 000 €	2 250 €
124 - Révision simplifiée du PLU		5 000 €		5 000 €	1 250 €
128 - Plan de relance numérique	3 500 €			3 500 €	875 €
36 - Réserve foncière	60 000 €		- 15 655 €	44 345 €	11 000 €
74 - Village intergénérationnel	610 000 €	27 251 €		637 251 €	159 000 €
98 - Réhabilitation de la salle des sports		125 000 €		125 000 €	31 250 €
TOTAL	1 558 500 €	285 530 €	- 15 655 €	1 804 675 €	278 875 €

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2022 de la commune.

7. Acceptation du fonds de concours attribué par Redon Agglomération

INVESTISSEMENT

Défense extérieure contre l'incendie

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Défense extérieure contre l'incendie	45 467,89 €	ETAT : DETR	18 187,16 €
		Fonds de concours 2021	14 467,23 €
		Autofinancement	12 813,50 €
Total	45 467,89 €	Total	45 67,89 €

Le conseil municipal a décidé de solliciter la mobilisation du fonds de concours auprès de Redon Agglomération pour un montant de 14 467,23 €, et de solliciter le report de la dotation non affectée au 31/12/2021 à titre exceptionnel sur 2022 pour un montant de 27 614,37 € au vu des projets d'investissement à venir.

8. Chemins d'intérêt départemental (GR et Equibreizh) : bilan d'entretien

Une convention lie la commune et le Conseil Départemental, pour l'entretien des chemins d'intérêt départemental (GR – Equibreizh) inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.). A la fin de chaque année, selon l'article 4 de la convention, il est effectué un bilan d'entretien technique par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, les remarques ou demandes de la commune ainsi que les points noirs éventuels sur les chemins d'intérêt départemental (GR – Equibreizh). Ce bilan est fait en concertation avec l'association du FAR qui est en charge du suivi des sentiers sur la commune.

Liste des points noirs identifiés :

GR et GRP et EQUIBREIZH

- En raison des travaux de la 2x2 voies Rennes/Redon, une déviation GR 39 et Equibreizh a été mise en place. Cette déviation prendra fin au Printemps 2022. Le débalisage de la déviation GR39 se fera en même temps.
- Equibreizh : Un aménagement est à prévoir au niveau du terrain des sports de Cojoux par le Conseil Départemental pour le passage des cavaliers à proximité du local « verres » par des barrières en bois ? poteaux ? pour sécuriser les lieux, en concertation avec la mairie, le FAR, le Département et l'AACIV.

9. Tarifs communaux 2022

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de reconduire les tarifs appliqués en 2021 pour l'année 2022.

10. Concours communal et intercommunal des maisons fleuries : prix et paiement sur 2022

- Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
- d'allouer une enveloppe budgétaire de 1 000 € pour l'organisation des concours communal et intercommunal des maisons fleuries 2021,
 - pour le concours communal, d'allouer les sommes suivantes, pour chaque catégorie avec et sans jardin :

1^{er} lauréat : 45 €

2^{ème} lauréat : 38 €

3^{ème} lauréat : 30 €

en cas d'égalité de deux candidats, de leur allouer la somme correspondant au meilleur classement des deux (ex : s'il y a deux "1^{er} résultat", allouer aux deux lauréats la somme correspondant au "1^{er} lauréat" et passer directement au 3^{ème} lauréat).

11. Prorogation de la convention de mise à disposition du service d'instruction mutualisé des autorisations d'urbanisme de Redon Agglomération jusqu'au 31/12/2022

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver la prorogation de la convention de mise à disposition du service instruction des autorisations d'urbanisme jusqu'au 31/12/2022 et de valider l'avenant n°2 à la convention.

12. Contrat d'assurances des risques statutaires du CDG35 – augmentation sinistralité – avenant au contrat groupe avec effet au 1er janvier 2022

La commune a, par la délibération n° 2019/088 du 28/11/2019, adhéré au contrat d'assurance des risques statutaires négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accepter le dont-acte au contrat CNRACL (Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L) passé entre le CDG 35 et la CNP qui prend en compte l'augmentation du taux qui passera à 5,72% à partir du 1^{er} janvier 2022.

13. Mise en place d'une complémentaire santé communale

Suite à l'intervention de l'assureur AXA au conseil municipal du 2/11 dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de mise en place d'une mutuelle dite « communale » sur la commune afin de donner à ses habitants la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des conditions et des tarifs préférentiels sans ajouter de charge financière à la commune, et

décide de retenir la compagnie d'assurance AXA.

Il ne s'agit pas d'inciter les administrés à changer de compagnie d'assurance mais éventuellement de leur faire bénéficier de conditions tarifaires intéressantes.

Une réunion publique sera organisée par AXA dans une salle communale mise à disposition.

14. Redon Agglomération : désignation d'un.e élu.e pour intégrer la Commission Transitions Ecologique et Alimentaire

REDON Agglomération a mis en place une commission Transitions Ecologique et Alimentaire (TEA), dont la thématique transversale est une nouveauté. La commission doit être un rouage fort des coopérations entre les communes et avec

REDON Agglomération, aussi il est important que chaque commune puisse avoir un représentant dans cette commission. M. Gérard BAUDU est désigné à l'unanimité pour participer à cette commission.

15. Demandes de subvention DETR et autres : Défense extérieure contre l'incendie, Aménagement du bourg, Extension atelier technique communal

Afin de mettre ces travaux en œuvre qui représentent un potentiel important pour la dynamisation du centre bourg et de son territoire, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et/ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et solliciter toute autre aide possible.

Catégorie d'opération éligible : 5/ « Equipements de défense incendie »

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE					
Dépenses HT			Recettes		
Etudes (aide à la réalisation du schéma communal de DECT)	4 637.89 €	10.20 %	Etat – DETR/DSIL	18 187.16 €	40.00 %
Travaux (acquisition 4 poteaux incendie et 1 bâche incendie)	40 830.00 €	89.80 %	Redon Agglomération Fonds de Concours	14 467.23 €	31.82 %
TOTAL	45 467.89 €	100.00 %	Autofinancement	12 813.50 €	28.18 %
			TOTAL	45 467.89 €	100.00%

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, adopte l'opération ci-dessus énoncée et les modalités de financement.

Catégorie d'opération éligible : 3/C « Revitalisation des centres bourgs »

AMENAGEMENT DU BOURG					
Dépenses			Recettes		
Installation de chantier	8 500.00 €	1.22 %	Région Bretagne – Site d'Exception 2020	43 280.00 €	6.19 %
Démolition des toilettes publiques	12 000.00 €	1.72 %	Région Bretagne – Site d'Exception 2019	30 000.00 €	4.29 %
Terrassements généraux	72 260.00 €	10.34 %	Département 35 – FST 2021	100 000.00 €	14.32 %
Voiries et bordures	244 593.50 €	35.00 %	Région – Bien vivre partout en Bretagne	150 419.10 €	21.52 %
Eaux pluviales	42 737.00 €	6.11 %	Redon Agglomération (eaux usées)	102 476.50 €	14.66 %
Espace vert mobiliers	53 365.00 €	7.64 %	Région Bretagne « destination touristique Bretagne Loire Océan volet 3 » (installation abris et équipements pour vélos)	4 000.00 €	0.57 %
Equipement halle variante structure légère	110 000.00 €	15.74 %	Département 35 – Contrat de Territoire (sur la mobilité)	8 970.00 €	1.28 %
Eaux usées	102 476.50 €	14.66 %	Etat DETR/DSIL	120 000.00 €	17.17% (120 000 € = 30% de 400000 €)
Honoraires bureaux d'étude et divers	50 000.00 €	7.15 %	Autofinancement	139 786.40 €	20 %
TOTAL	698 932.00 €	100.00 %	TOTAL	698 932.00 €	100.0

Le conseil municipal après délibération, par 13 pour et 2 absents, adopte l'opération ci-dessus énoncée et les modalités de financement.

Catégorie d'opération éligible : 2/ « Bâtiments publics »

EXTENSION ATELIER TECHNIQUE COMMUNAL					
Dépenses HT			Recettes		
Etudes	3 000.00 €	1.50 %	Etat - DETR/DSIL	80 000.00 €	40.00 %
MOE	12 000.00 €	6.00 %	Autofinancement	120 000.00 €	60.00 %
Travaux	185 000.00 €	92.50 %			
TOTAL	200 000.00 €	100.00 %	TOTAL	200 000.00 €	100.00 %

Le conseil municipal après délibération, par 14 pour et 1 abstention, adopte l'opération ci-dessus énoncée et les modalités de financement.

16. Salle de Cojoux : annulation manifestation, remboursement acompte

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et suite aux nouvelles mesures gouvernementales entrées en vigueur pour faire face à la circulation épidémique et à la cinquième vague de Covid-19 (limitation de rassemblements festifs, limitation des

réunions en présentiel...), des demandes d'annulation de locations à la Salle de Cojoux sont parvenues en mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement des acomptes encaissés par la mairie pour un montant total de 300€.

17. Rapports annuels : SMICTOM, SDE 35

Les rapports annuels du SMICTOM et du SDE 35 sont mis à disposition à la mairie.

18. Questions diverses

- Inauguration de la 2x2 voies :

M. le Maire a reçu une invitation pour l'ouverture de la section Saint-Just/Renac marquant l'achèvement de la 2x2 voies Rennes-Redon le 15 décembre de la part du Président du Conseil Départemental Jean-Luc Chenut.

annulé pour cause Covid-19 ; une réflexion sera menée pour voir ce qui sera fait à la place du repas initialement prévu, un bon d'achat à utiliser dans les 4 commerces...

- Salle de Cojoux : facturation suite à dégradation

Lors d'une soirée qui s'est déroulée le 27 novembre 2021 à la salle de Cojoux, une chaise avait été cassée.

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de facturer aux locataires la somme de 68.11 € correspondant au prix d'achat d'une chaise.

- Les vœux du Maire prévus le 8/01/2022 sont annulés au vu de la recrudescence du virus Covid-19.

- Annulation de ventes au Lotissement des Grottes : lot n° 8 par les époux ORTIZ et lot n° 1 par les époux LESAGE. Ces deux lots sont reproposés à la vente.

- Commission Aide Sociale le 17/12/2021 :

le repas des aînés fixé au 29/01/2022 est

- Remerciements des familles pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Loïc ANNÉE

SÉANCE DU 03 MARS 2022

Étaient présents : M. D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. B. DALLÉRAC, Mme H. FRANGEUL, Mme M. MAHÉ, Mme G. YVOIR (a quitté la séance après le point n°7) et M. V. YVOIR

Excusée : Mme A. HERVÉ

Procurations : Mme N. DELACOUR a donné procuration à Mme M. MAHÉ

Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos

1. Déclaration d'Intention d'Aliéner des biens soumis au DPU : AB 202 et AB 365

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption pour les terrains cadastrés AB 202 et AB 365, d'une contenance totale de 3 a 42 ca situés «11 rue Abbé Corbe».

2. Lotissement des Grottes : vente des Lots n° 1, 2, 3 et 4

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la vente des lots au prix de 35.00€ TTC le m² :

-LOT n° 1 : 511 m² à M. et Mme Philippe PINAULT domiciliés à La Mézière (35520)

-LOT n° 3 : 527 m² à Mme Sophie LETANG domiciliée à Redon (35600)

-LOT n° 2 : 559 m² à M. David SENE domicilié à Redon (35600).

-LOT n° 4 : 582 m² à M. Corentin FAVREAU domicilié à Auessac (44460).

3. Aménagement du bourg : délibération modificative sur le plan de financement

Catégorie d'opération éligible : 3/C « Revitalisation des centres bourgs »

AMENAGEMENT DU BOURG (phase 1)					
Dépenses HT			Recettes		
Installation de chantier	8 500.00 €	1.22 %	Région Bretagne – Site d'Exception 2020	43 280.00 €	6.18 %
Démolition des toilettes publiques	12 000.00 €	1.72 %	Région Bretagne – Site d'Exception 2019	30 000.00 €	4.28 %
Terrassements généraux	75 260.00 €	10.77 %	Département 35 – FST	75 000.00 €	10.71 %
Voiries et bordures	244 593.50 €	35.00 %	Redon Agglomération (eaux usées)	102 476.50 €	14.63 %
Eaux pluviales	42 737.00 €	6.11 %	Région Bretagne « destination touristique Bretagne Loire Océan volet 3 » (installation abris et équipements pour vélos)	4 000.00 €	0.57 %
Espace vert mobiliers	53 365.00 €	7.64 %	Département 35 – Contrat de Territoire (sur la mobilité)	8 970.00 €	1.28 %
Halle structure légère	64 400.00 €	9.21 %	Etat DETR	120 000.00 €	17.13 % (120 000 € = 30% de 400 000 €)
Équipement vélo, toilettes, habillage coffrets sous la future halle	45 600.00 €	6.52 %	Etat DSIL	176 500.00 €	25.20 %
Eaux usées	102 476.50 €	14.66 %	Autofinancement	140 187.80 €	20.01 %
Honoraires bureaux d'étude et divers	51 482.30 €	7.15 %			
TOTAL	700 414.30 €	100.00 %	TOTAL	700 414.30 €	100.00 %

Le conseil municipal après délibération, par 10 pour, 3 abstentions et 1 contre, adopte l'opération ci-dessus énoncée et les modalités de financement, approuve le plan de financement prévisionnel ainsi défini, et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et DSIL pour cette opération et toutes subventions susceptibles d'être allouées (Conseil Régional, Conseil Départemental, Redon Agglomération), Cette délibération modifie celle en date du 14/12/2021.

4. Aménagement du bourg : avenant honoraires bureau d'études

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 24 juin 2021 validant le projet global d'aménagement du bourg en collaboration avec le cabinet d'études ERSILIE. Cette première étape a permis d'évaluer de manière plus précise le montant des travaux.

Rappel :

« Le 19 novembre 2018, le Conseil Municipal a validé le choix des actions retenues par le Comité de pilotage (Région, Département, Comité départemental du tourisme, Office du Tourisme de Redon Agglomération, Maire et Adjointes) dans le cadre de l'expérimentation « Site d'exception » initiée par la Région Bretagne. 200 000 euros de subventions (soit 70% des dépenses) ont été accordées à la commune sur 3 ans pour réaliser ces actions. L'action majeure consistait en un projet de réaménagement du centre-bourg afin de renforcer l'attractivité de la Commune : accueillir de nouveaux habitants, accueillir des visiteurs et touristes...

Le Cabinet d'études ERSILIE de Guer a été retenu le 7 février 2019 pour travailler sur une stratégie d'aménagement du bourg destinée à améliorer la qualité de l'accueil, par l'embellissement et la création d'ambiances en rendant les habitants acteurs de cet embellissement, avec un lieu de consignes (dépôt d'affaires, sac à dos avec les commerçants ou au sein d'équipements communaux).

Le projet propose une vraie centralité autour de la Place de l'Eglise par la redéfinition des stationnements et par la définition d'usages autres que le stationnement pour la Place de l'Eglise (commerces ambulants...).

Plusieurs réunions publiques ou du Comité de pilotage ont eu lieu permettant d'affiner le

projet pour arriver aux plans qui ont été présentés à la séance du 24/06/2021. Il avait été convenu que l'aménagement du carrefour devant la mairie serait revu de façon à sécuriser la circulation des engins agricoles et des poids-lourds. Une phase test sera mise en place par les services du Département pour définir les contours du carrefour avant la finalisation des plans (le 11/03/2022 tracé et le 16/03/2022 mise en place des plots - à 15 h 30 essai avec un bus des transports Orain).

M. le Maire fait part d'un avenant à intervenir sur le marché de mission de maîtrise d'œuvre du cabinet d'études ERSILIE de Guer. Cet avenant a pour objet l'affermissement de la tranche optionnelle et la définition du coût prévisionnel des travaux rendu définitif pour un montant de 482 055.50 € HT (hors travaux de la Halle, travaux Eaux Usées et honoraires).

Le conseil municipal a décidé, par 11 pour et 3 abstentions de signer l'avenant n° 1 à l'acte d'engagement initial de **22 800.00 € HT** (tranche ferme) conclu avec le cabinet d'études ERSILIE portant sur :

- l'affermissement de la tranche optionnelle d'un montant de **17 850.00 € HT** calculé sur un montant de travaux estimé à 300 000 € HT (taux honoraires 5.95 %) ;
- et sur l'actualisation de la tranche optionnelle d'un montant de **10 832.30 € HT** calculé sur l'augmentation du coût prévisionnel des travaux rendu définitif (482 055.50 € - 300 000 € = 182 055.50 € HT) au même taux d'honoraires de 5.95 % ;

Ce qui porte le nouveau montant des honoraires du cabinet ERSILIE, toutes tranches comprises, à **51 482.30 € HT** soit 61 778.76 € TTC.

5. Avis sur la modification simplifiée n° 3 du PLU de Pipriac

Le conseil municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de la commune de Pipriac tel qu'il est présenté.

6. Redon Agglomération : convention de délégation de la compétence gestion eaux pluviales urbaines à la commune

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver la convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines avec Redon Agglomération.

7. Recensement de la population 2022 : indemnités aux agents recenseurs

La commune en partenariat avec l'INSEE a réalisé le recensement de la population municipale début 2022. La collecte a eu lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

La commune a lancé le recrutement de 2 agents recenseurs. Il convient de déterminer par délibération les conditions de leur rémunération.

La commune est libre de fixer les modalités de rémunérations. Il est proposé aux membres du Conseil de rémunérer les agents recenseurs

à la tâche et de retenir les montants de rémunération bruts suivants :

- Bulletin individuel : 1,50 €
- Feuille de logement : 1,10 €
- Formations : 70 € pour les 2 sessions
- La tournée de reconnaissance : 70 €
- Les indemnités kilométriques (forfait) : 250 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les montants de rémunération des agents recenseurs, tels que présentés ci-dessus.

8. Cimetière : acquisition 4 cavurnes supplémentaires

Le conseil municipal à l'unanimité, confie la fourniture et la pose de 4 cavurnes supplémentaires à l'entreprise BERTIN de Pipriac pour la somme de 1 044.44 € HT soit 1 253.33 € TTC.

• les tarifs du cimetière

COLUMBARIUM	
Participation à l'investissement pour une case	1 000 €
Concession d'une case 10 ans	150 €
Concession d'une case 20 ans	300 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Dépôt de cendres	60 €
CAVURNE	
Vente d'un cavurne	320 €
Concession de cavurne 30 ans	100 €
Concession de cavurne 50 ans	150 €
CAVEAUX	
Caveau 2 places (creusé et posé)	1 280 €
Caveau 3 places (creusé et posé)	1 750 €
Concession de 30 ans	150 €
Concession de 50 ans	200 €

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver les tarifs ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace les délibérations du 6/10/2016, 13/09/2017 et 19/10/2017.

9. Eglise : équipement sono

Suite aux dysfonctionnements rencontrés lors de cérémonies à l'église, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de remplacer la sono et de retenir le devis de West Intégration pour la somme de 2 180.20 € HT soit 2 616.24 €.

Cela consiste au changement de l'ampli trop faible par rapport au nombre d'enceintes, au renouvellement des deux micros ainsi que celui de l'autel, d'un micro baladeur, et l'installation de deux colonnes extérieures (sous le porche de l'église).

10. Campagne de plantation de haies bocagères 2022/2023

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :
→ d'adhérer à la campagne de plantation de haies bocagères et de bosquets 2022-2023 portée par le CPIE Val de Vilaine ;

→ de maintenir la dotation de l'année dernière soit 2.50 € par plant bien que le prix ait augmenté ; les 3.50 € restant à la charge du planteur en fixant un budget à ne pas dépasser

de 2 500 €/an maximum et un budget de 250 €/dossier ; Dans ce cas, le CPIE Val de Vilaine indique que les projets de plantation

seront pris dans l'ordre d'inscription, s'il y a plus de projets que de budget alloué à l'opération, alors les planteurs inscrits trop tard seront prioritaires pour l'année suivante. Une priorité est donnée aux personnes n'ayant

pas bénéficié de l'opération l'année dernière 2021 et cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par foyer.

11. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 : fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations

Dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, la commune de Saint-Just s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le mode de gestion des amortissements des immobilisations à compter du 1er janvier 2022 dans le cadre de la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'il suit :

- les amortissements engagés avant 2022 iront à leur terme avec la conservation des durées d'amortissement antérieurement appliquées à Saint-Just dans le cadre de l'instruction M14 ;
- par contre, les nouveaux biens et acquisitions depuis le 1^{er} janvier 2022 ne feront plus l'objet d'amortissement.

12. Questions diverses

➤Autorisation lancement consultation pour lotissement « Domaine des Landes » pour choix d'un cabinet de géomètres

Une délibération en date du 15/04/2021 portait sur le lancement d'un nouveau lotissement communal « Domaine des Landes » situé sur les parcelles AB 193, AB 194, AB 195, AB 196, AB 197, AB 198, ZH 337, ZH 347 et ZH 400 cadastrées « Camas » en

raison de l'avancement de la vente des lots au lotissement des Grottes.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à lancer la procédure de consultation pour le choix d'un cabinet de géomètres.

➤Centre bourg : changement des candélabres

M. le Maire fait part d'une rencontre en mairie avec M. Folio, représentant du SDE 35. On recense 122 candélabres dont seulement 10 équipés d'ampoules led. Le remplacement des candélabres existants par des candélabres à led permettrait de

diviser par 4 le coût d'entretien et de consommation. Cette opération peut être subventionnée à 80 % par le SDE 35 ce qui donnera un reste à charge pour la commune d'environ 60 000 €.

➤Médiathèque : acquisition de livres imprimés en 2022 et demande de subvention CNL

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du plan « France Relance », le CNL (Centre National du Livre) a créé une aide exceptionnelle destinée à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales pour soutenir l'achat, par les bibliothèques, de livres imprimés, afin d'accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et de renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer le crédit d'acquisition de livres imprimés pour l'exercice 2022 à 2 €/habitant soit la somme de 2 156 € (base 1078 habitants) ; crédit maintenu par rapport à 2021, et de charger M. le Maire de solliciter auprès du Centre National du Livre une subvention afin de mener à bien cette décision. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2022 de la Commune.

➤Renégociation du prêt de 120 000 € à ARKEA à taux variable pour un taux fixe de 0,65 %

Compte tenu de la baisse des taux d'intérêt, le conseil municipal à l'unanimité a approuvé la proposition de réaménagement du prêt du Crédit Mutuel souscrit en 2012 pour financer l'achat des bâtiments de l'école maternelle et les travaux de la cantine.

➤Médiathèque : avenant n° 3 au Lot n° 2 VRD - Gros-œuvre

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant n° 3 de la société LE LIÈVRE Maçonnerie de Rieux (56) et accepte le nouveau montant HT de travaux à savoir 109 440,51 €

➤Autres questions diverses

-Médiathèque : distribution d'un questionnaire auprès des élus, établi par Antoine Barbedet, bibliothécaire, portant sur les envies et besoins des habitants de la commune dans le cadre de la préparation de l'ouverture de la future Médiathèque. A remplir et à faire

remplir aux personnes de leur entourage pour obtenir un maximum de réponses...

-Déjeuner avec M. Gaël LE BOHEC, Député le 4/03 avec M. le Maire et l'Adjointe au Tourisme et Subventions

-Commission Culture : réunion à prévoir pour travailler sur la charte des bénévoles

-Visite de médiathèques le 8/03 à Saint-Aubin du Pavail, 12/03 à Lauzach et 8/04 à Bains/Oust,

-Le 11/03 : Avant-première d'un film tourné aux Landes de Cojoux, court-métrage « Réminiscence » tourné sur le site mégalithique en octobre et projeté à la salle de la Maison Mégalithes et Landes

-La commune de Sixt/Aff remercie chaleureusement la commune de Saint-Just

pour le prêt de la salle des sports pendant leurs travaux pour les séances de volley

-Colis de Noël : remerciements reçus de M. Alain YVOIR à l'attention des membres de la commission Aide Sociale pour les vœux et le colis offert aux personnes âgées à l'occasion de Noël.

-Repas des Années 80 organisé par le GSY le 19/03 : reste des inscriptions

-Remerciements des familles : pour les marques de sympathie témoignées lors des décès de M. Pierre THÉBAULT et de M. Jean-Claude LELIEVRE

SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

Étaient présents : M. D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. B. DALLÉRAC, Mme M. MAHÉ, Mme G. YVOIR et M. V. YVOIR

Absente : Mme A. HERVÉ

Procurations : Mme N. DELACOUR a donné procuration à Mme M. MAHÉ
Mme H. FRANGEUL a donné procuration à M. B. FRANGEUL

1. Présentation par M. EGASSE, conseiller aux décideurs locaux des comptes de gestion 2021 :

A / Budget principal :

•Vote du Compte de Gestion 2021

Le conseil municipal a déclaré, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

•Vote du Compte Administratif 2021

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté 2020		215 074,05 €		37 741,97 €
Opérations de l'exercice	765 993,09 €	793 874,90 €	579 965,57 €	614 527,56 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2021	60 000,00 €			
TOTAUX	825 993,09 €	1 008 948,95 €	579 965,57 €	652 269,53 €
Résultat de clôture		182 955,86 €		72 303,96 €

B/ Budgets annexes :

Lotissement Lucie Aubrac :

•Vote du Compte de Gestion 2021

Le conseil municipal, a déclaré, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

•Vote du Compte Administratif 2021

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	22 953,85 €	0	- 11 157,92 €	11 795,93 €
Investissement	-29 236,20 €	0	11 467,18 €	-17 769,02 €
Total	-6 282,35 €	0	309,26 €	-5 973,09 €

Lotissement des Grottes :

•Vote du Compte de Gestion 2021

Le conseil municipal, a déclaré, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

•Vote du Compte Administratif 2021

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Fonctionnement	-390,44 €	0	12 063,63 €	11 673,19 €
Investissement	-138 105,71 €	0	- 4 807,66 €	-142 913,37 €
Total	-138 496,15 €	0	7 255,97 €	-131 240,18 €

2. Vote des taux de fiscalité directe locale 2022

	Taux communal 2020	Taux départemental 2020	Taux de référence 2021	Taux communal 2021	Coefficient de variation proportionnelle	Taux communal 2022	Coefficient de variation proportionnelle
TAUX Foncier Bâti 2022	19.51	19.90	39,41	39.80	1.009889	40.20	1.010038
TAUX Foncier Non Bâti 2022	54.68	Taux FNB à ne pas dépasser		55.22	1.009889	55.77	1.010038

3. Vote des subventions 2022

Noms des associations	Montants proposés par la Commission	Sont sortis au moment du vote	Résultat du vote
APEL Fonctionnement Sécuriser les extérieurs Equipement des classes en matériel pédagogique	2 000,00 €		À l'unanimité
OGEC Fournitures scolaires Dépense de fonctionnement élèves de maternelles élèves primaires	Fournitures scolaires : 40 €/45 enfants = 1800,00€ Elèves maternelles 21 enfantsx1307€= 27 447€ Elèves primaires 25 enfantsx384€=9 600 €		A l'unanimité
Nature et Mégalithes Fonctionnement	1 000,00 €		A l'unanimité
Foyer d'Animation Rurale Fonctionnement	1 500,00 €		A l'unanimité
Club les Menhirs	250,00 €		A l'unanimité
UNC de Saint-Just	350,00 € + vin d'honneur 8/05	G. BAUDU	A l'unanimité
ACCA	580,00 €	B. DALLÉRAC	A l'unanimité
Groupe Saint-Yves	1 500,00 €	C. BOUREL	A l'unanimité

Tennis Club Cojoux	800,00 €		A l'unanimité
Mégalithes Storm Fonctionnement	500,00 €		A l'unanimité
Comité des fêtes	800,00 €	V. YVOIR	A l'unanimité
Groupe Secours Catholique	50,00 €		A l'unanimité
ESCP Volley	650 €		A l'unanimité
Chant'Amitié	50,00 €		A l'unanimité
ADAPEI	100,00 €		A l'unanimité
ANIM' SAINT-JUST	600,00 €		A l'unanimité
Epicerie sociale de Pipriac Au pain d'épices	45 €		A l'unanimité

4. Budget principal

A/ Affectation du résultat 2021

Le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2021 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 182 955,86 € et un excédent d'investissement de 72 303,96 €.

B/ Présentation et vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2022 ainsi qu'il s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 1 004 005,95 €

Section d'investissement 1 738 278,99 €

5. Budgets annexes

Lotissement « Lucie Aubrac »

A/ Affectation du résultat

Le compte administratif, fait apparaître un déficit d'investissement de 17 769,02 €, et un excédent de fonctionnement de 11 795,93 €.

B/ Présentation et vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2022 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 95 990,69 €

Section d'investissement 82 881,78 €

Lotissement des Grottes

A/ Affectation du résultat

Le compte administratif, fait apparaître un déficit d'investissement de 142 913,37 € et un excédent de fonctionnement de 11 673,19 €.

B/ Présentation et vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2022 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 188 892,79 €

Section d'investissement 192 343,80 €

Lotissement Domaine des Landes

A/ Présentation et vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2022 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 40 010,00 €

Section d'investissement 40 000,00 €

6. Médiathèque : avenants n°1 aux Lots 6 Menuiserie, 7 Isolation/Cloisonnement, 10 Métallerie, 12 Plomberie-sanitaires et 13 Electricité

Un avenant n° 1 est nécessaire sur les lots :

-n° 6 pour la pose d'un châssis,

-n° 7 pour étanchéité à l'air en plafond du bâtiment existant – doublage suite réhausse charpente.

- n° 10 pour l'habillage pour la pompe à chaleur et la fourniture d'une clôture
- n° 12 pour la fourniture et la pose d'un ensemble WC suspendu cuvettes enfants et lavabo collectif
- n° 13 pour la fourniture et la pose d'un écran et d'un vidéoprojecteur

N°	Lot	Entreprise	Montant HT des offres de base	Montant HT de l'offre après analyse	Variante & Options HT PSE2&3	Montant des offres HT + PSE retenues	Avenant +/-	Montant HT des offres avec avenants
6	Menuiserie	SARL PARIS 330 rue de Brancheleux BP 15 56350 ALLAIRE	45 869.85 €	46 582.85 €	1 356.30 €	47 939,15 €	Avenant n°1 + 670.00 €	48 609.15 €
7	Isolation Cloisonnement	Armor Rénovation 42 rue de Montfort 35310 BREAL/MONTFORT	30 802.30 €	31 672.14 €		31 672.14 €	Avenant n° 1 + 4 070.79 €	35 742.93 €
10	Métallerie	Métallerie François ZA La Croix Verte 35600 BAINS/OUST	11 900.00 €	11 900.00 €			Avenant n° 1 + 900.00 €	12 800.00 €

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de reporter la décision pour les lots 12 et 13 et pour le lot 10 la partie habillage pour la pompe à chaleur, et de valider les avenants n° 1 pour les lots 6 et 7 et pour le lot 10 la partie fourniture d'une clôture.

7. Déclaration d'Intention d'Aliéner des biens soumis au DPU : ZH 391

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour le terrain cadastré ZH 391, d'une contenance totale de 4 a 92 ca situé «3 Lotissement Lucie Aubrac».

8. Déclaration d'Intention d'Aliéner des biens soumis au DPU : ZJ 0334p

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour le terrain cadastré ZJ 0334p, d'une contenance totale de 13 a 80 ca situé « La Moissonnais ».

9. Déclaration d'Intention d'Aliéner des biens soumis au DPU : YC 97

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour le terrain cadastré YC 97, d'une contenance totale de 37 a 85 ca situé «Bel Air».

10. Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Ganton au titre de l'année scolaire 2021/2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de participer aux frais de scolarité des enfants inscrits à l'école publique de Saint-Ganton à hauteur de 1 180.77 € pour les enfants en maternelle (13) et à hauteur de 511.40 € pour les enfants inscrits en élémentaire (25) pour l'année scolaire 2021-2022.

11. Financement des écoles privées : fixation du coût année scolaire 2021/2022

Convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat : Le conseil municipal a renouvelé son vote à l'unanimité, pour la participation aux

écoles privées du RPI ST MELAINE d'un montant de 37 047 € pour l'année scolaire 2021/2022 (21 élèves en maternelle x 1 307 € et 25 élèves en primaire x 384 €).

12. Questions diverses

• Alliance touristique

Le conseil municipal a approuvé, par 11 pour et 3 abstentions le plan de financement prévisionnel et les demandes de subventions dont la DSIL.

Catégorie d'opération éligible : « *Projet d'aménagement/rénovation d'un sentier touristique qui permet la valorisation du patrimoine culturel et naturel* »

ALLIANCE TOURISTIQUE					
Dépenses HT			Recettes		
Etudes	7 500,00 €		Contrat de Territoire	22 040,00 €	32.37 %
AMO	3 750,00 €		Etat - DSIL	32 435.00 €	47.63 %
Poteaux	240,00 €				
Cartels	128,00 €				
Signalétique	8 000,00 €				
Panneaux	1 800,00 €				
Plan de jalonnement	2 876,00 €				
Topoguide	1 500,00 €				
Balises connectées	5 000,00 €				
Mobilier	35 000,00 €				
Inauguration	2 300,00 €		Autofinancement	13 619,00 €	20,00 %
TOTAL	68 094,00 €	100,00 %	TOTAL	68 094,00 €	100,00 %

• **Médiathèque-garderie : mobilier**

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel et les demandes de subventions dont la DSIL.

MÉDIATHEQUE GARDERIE : EQUIPEMENT MOBILIER ET INFORMATIQUE					
Dépenses HT			Recettes		
Mobilier	38 000,00 €	85.66 %	Etat - DSIL	20 251,80 €	44.58 %
Ecran et vidéoprojecteur	3 628,00 €	8.32 %	DRAC (35 %/mobilier et 40%/informatique)	14 570.60 € 1 520.00 €	35.42 %
Informatique	3 800,00 €	6.02 %	Autofinancement	9 085,60 €	20.00 %
TOTAL	45 428,00 €	100,00 %	TOTAL	45 428,00 €	100,00 %

• **Etude d'aménagement du bourg : diagnostic amiante avant travaux (délibération modificative)**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise APAVE Nord-Ouest de SAINT-MALO (35400) pour effectuer le diagnostic amiante avant démolition des toilettes publiques et de l'abri-vélo en centre bourg pour la somme de 915.00 € HT soit 1 098.00 € TTC. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021/097 en date du 2/11/2021.

• **Garderie** : Des parents ont signalé qu'il faudrait faire signer une feuille de sortie des enfants car sur les factures aucune date de notée. Pour 1 minute dans la garderie, facturé 1€ voir pour un peu plus de souplesse surtout quand le car est en avance.

Il est rappelé que sur le règlement la garderie n'ouvre qu'à 16 h 30 donc les enfants sont pris en charge par l'agent à 16 h 30. Dans un premier temps, revoir les feuilles de pointage et la présentation de la facture et prévoir une réunion de la commission Enfance.

• **Devis CRETE** : actualisation du devis de bardage à la salle des sports, nouveau montant 19 054.97 € TTC

• **Devis CAMMA Sport** accepté à l'unanimité pour l'achat de poteaux de tennis et filet pour la somme de 719.60 € HT

• **Personnel communal** : M. Jean-René BRIAND, Agent de Maîtrise aux services techniques quittera son poste au 01/09/2022 pour rejoindre la commune de Sixt/Aff.

• **Fermeture suite à la liquidation simplifiée de la boulangerie** par jugement du 6 avril 2022 du Tribunal de Commerce de Rennes. M. le Maire demande à chaque conseiller municipal de réfléchir aux solutions possibles ou au devenir de cette boulangerie

• **Recensement de la population** : Un agent de recensement demande à revoir son indemnité. Il est proposé de rester dans l'enveloppe accordée par l'INSEE.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2022

Etaient présents : M. D. MAHÉ, M. B. FRANGEUL, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, Mme N. DELACOUR, Mme M. MAHÉ, Mme G. YVOIR et M. V. YVOIR

Absente : Mme A. HERVÉ

Procurations : Mme H. FRANGEUL a donné procuration à Mme M. MAHÉ
M. B. DALLÉRAC a donné procuration à M. H. JARNOT

1. Camping : tarifs pour la réservation du camping complet

RÉSERVATION DU CAMPING COMPLET	
TARIF au 1^{er} janvier 2022	TARIF à compter du 1^{er} mai 2022
Tarif forfaitaire (au besoin déduire 2 €/personne sur emplacement déjà réservé) <p style="text-align: right;">200,00 €</p>	Tarif forfaitaire (jusqu'à 70 personnes & pas de déduction sur emplacement déjà réservé) - au-delà de 70 personnes, application de 3 €/personne supplémentaire <p style="text-align: right;">260,00 €</p>

2. Médiathèque-garderie : choix des fournisseurs de mobilier et d'équipement informatique

Mobilier :

Le conseil municipal a décidé par 12 pour et 2 abstentions, de retenir le devis du fournisseur SCHLAPP pour sa proposition de mobilier en hêtre massif et époxy, et par 12 pour, 1 contre et 1 abstention, de fixer un budget de dépenses maximum de 26 000 € HT, soit 31200 € TTC

Informatique :

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le devis du fournisseur AREBIS, lot n°2 « Informatique » pour un budget maximum de 3 800,00 € HT, soit 4560,00 € TTC.

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l'Etat accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement et l'aménagement des bibliothèques. A ce titre, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de

solliciter une aide de l'Etat auprès de la DRAC pour un coût global de 29 800 € HT, composé de l'acquisition de mobilier pour l'aménagement intérieur des espaces, l'accueil du public, le rangement et la présentation des collections, etc et l'équipement informatique destiné au public.

3. Questions diverses

• Déclaration d'Intention d'Aliéner des biens soumis au DPU : ZJ 536p

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour le terrain cadastré ZJ 536p, d'une contenance totale de 5 a 26 ca situé « Le Mottay ».

• Devenir de la boulangerie

M. le Maire fait un tour de table pour connaître l'avis de chacun sur le devenir de la boulangerie. La solution du démantèlement revient à plusieurs reprises ou la vente du fonds de commerce et du fournil.

• Félicitations à Hélène et Xavier QUÉRARD pour la naissance de leur petite fille Céleste

• Remerciements de la famille : pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Mme Noëlie RENAUD

Communiqués De la Mairie



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h-12h15	FERMÉE
MARDI	9h-12h15	14h-17h15
MERCREDI	9h-12h15	FERMÉE
JEUDI	9h-12h15	14h-17h15
VENDREDI	9h-12h15	14h-17h15
SAMEDI	10h-12h	FERMÉE

*Le service urbanisme est également fermé
le mercredi matin et le samedi*

☎ : 02.99.72.00.46

@ : mairie@saintjust35.fr

CONCOURS PHOTOS 2022

Huit photographes amateurs nous ont fait parvenir 22 clichés pour concourir dans les 3 catégories proposées : patrimoine, nature et insolite.

Félicitations à tous les candidats et aux lauréats dont les photos nous ont permis de réaliser la couverture de ce bulletin. Vous pourrez également les retrouver tout au long de l'été dans la salle de la mairie : exposition gratuite aux heures d'ouverture de la mairie.

Patrimoine

- 1^{er} prix Mme HUREL Aurélie / 7 « Four traditionnel »
- 2^{ème} prix Mr BAILLY Michel / 1 « Mégalithes »
- 3^{ème} prix Mme BEUPERIN Isabelle / 2 « Sarrasin saint-justin »

Nature

- 1^{er} prix Mr GAULON Patrice / 5 « Alignements non mégalithiques »
- 2^{ème} prix Mme BEUPERIN Isabelle / 2 « Panorama givré »
- 3^{ème} prix Mme HUREL Aurélie / 7 « Illusion d'automne »

Insolite

- 1^{er} prix Mr HIERNARD Pascal / 6 « Question de point de vue »
- 2^{ème} prix Mme BOUREL Marie / 4 « Éclat pendant l'orage »
- 3^{ème} prix Mr PATOU Dominique / 8 « Rencontre inattendue »

AIDE A LA PLANTATION DES HAIES BOCAGÈRES

La commune de Saint-Just soutient les projets de plantations de haies bocagères.

Vous pouvez bénéficier d'aides techniques et financières. Le dispositif s'adresse aux particuliers. En participant à la campagne de plantation vous bénéficierez de conseils et d'une étude personnalisée, de plants champêtres, de paillage biodégradable, de protections gibiers, de tuteurs et d'une aide financière communale. Il restera à votre charge 3€ du mètre de haie plantée et le chantier de plantation.

Pour toutes demandes d'informations et inscriptions à la campagne de plantations de haies bocagères 2022-2023 :
cpie-haiesbocageres@orange.fr ou par téléphone au 02 99 72 69 25.

CANICULE, FORTES CHALEURS : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à venir s'inscrire en mairie sur la liste mise à leur disposition afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15



REPAS DES AINÉS

Repas de fin d'année

Le repas des aînés aura lieu cette année, (sous réserve des conditions sanitaires liées au COVID-19):

**le samedi 15 octobre 2022 à 12 h30
à la Salle de Cojoux.**

Cette manifestation sera également annoncée dans les commerces, dans les journaux et le panneau devant la mairie.

Le prix est fixé à environ 26 € par personne. Le repas est **gratuit pour les personnes âgées de plus de 65 ans**. Une participation à hauteur de 50% est demandée aux membres de la commission Aide Sociale.

Les inscriptions se font en Mairie.

Si vous n'avez pas de moyen de transport, n'hésitez surtout pas à le signaler en Mairie. On pourra venir vous chercher à votre domicile. Cette journée festive doit rassembler un maximum de personnes. C'est pour tous l'occasion de se revoir et de passer un bon moment ensemble.

Déroulement de la journée :

- célébration à l'église à 11 h 30
- photo de groupe prise par la presse
- apéritif offert par la Mairie à la Salle de Cojoux
- repas servi par un traiteur
- animation prévue pendant le repas.

Colis de Noël

Comme chaque année, les membres de la commission aide sociale ont décidé d'offrir un colis de Noël **aux personnes âgées de 80 ans et plus** qui n'assistent pas au repas de fin d'année, ainsi qu'aux **personnes de plus de 65 ans qui sont hospitalisées ou trop affaiblies** pour y participer.

Ces colis sont d'une valeur égale à 26€ chacun (prix du repas). Des plantes ou des coffrets d'eau de toilette sont offertes aux personnes âgées diabétiques.

Chaque membre de la commission Aide Sociale assure la distribution des colis dans son secteur.



Mme Marie-Thérèse DUCLOYER a soufflé sa 100^{ème} bougie à l'EPHAD de Bain-de-Bretagne. Pour l'occasion, Mme Valérie LUC, adjointe à l'action sociale, lui a rendu visite et lui a remis un bouquet de fleurs au nom de la municipalité.

Marie-Thérèse est née HERVÉ le 30 avril 2022 au village de Bénihel.

En octobre 1946, elle épouse Alexandre DUCLOYER et le couple élèvera 3 enfants au lieu-dit « La Forgerais ».

Nous lui adressons tous nos vœux de santé et de bonheur.

LES ACTUALITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Après plus de 30 années d'existence associative, la bibliothèque a connu sa première année avec le bibliothécaire municipal. Entre préparation de l'entrée dans les nouveaux locaux et animation à l'école ou à la bibliothèque pendant les vacances, l'année a été animée !

Quelques chiffres de cette première année de la bibliothèque municipale :

- 6 animations lecture pour les petits et les grands
- 4 rendez-vous « équipe papote avec les bénévoles »
- 10 nouvelles familles de lecteurs
- 20 interventions dans les classes de l'école publique
- 773 livres prêtés
- 164 nouveaux livres achetés !
- + 350 heures d'ouvertures
- + de 1500 livres équipés de codes-barres!

Focus sur... le projet « Fabrique ton livre » avec la classe de CM de l'école :

Tout au long de l'année, Antoine le bibliothécaire est intervenu dans la classe de CM de Yveline GUYOMARD de l'école Notre-Dame, pour accompagner les élèves à construire leur propre livre, en s'inspirant du livre « une histoire à 4 voix » d'Anthony BROWNE.

Un peu de théâtre pour commencer, beaucoup d'écriture pour continuer et de la couture pour terminer, chaque enfant a pu utiliser ses multiples et variées qualités !



La bibliothèque sera fermée à partir du lundi 11 juillet et réouvrira ses portes le mercredi 3 août, pour cause de vacances du bibliothécaire !

Nous nous retrouvons à partir du mercredi 3 août, avec les horaires suivants :

- Le mercredi après midi de 14h à 18h
- Le vendredi de 16h à 18h
- Le samedi de 10h à 13h.

Afin de préparer son déménagement, la bibliothèque sera fermée à partir du lundi 5 septembre 2022, et l'ensemble des documents devront être rendus pour cette date !

Durant ce mois de septembre, ce sont plus de 3000 documents qui vont être mis en carton, déménagés, réaménagés, avec l'aide bienvenue des bénévoles de la bibliothèque et des services techniques de la mairie !

Inauguration et ouverture de la future médiathèque le samedi 1^{er} octobre 2022

- Nous vous attendons nombreux et nombreuses le samedi 1^{er} octobre à partir de 10h30 pour l'ouverture de la nouvelle médiathèque de l'espace des Landes
- Une journée de fête : de 10h30 à 18h, il y aura un spectacle, des conteurs, des jeux en bois géants, une librairie caravane et une décoration de la cabane à livres ainsi bien entendu qu'une cérémonie officielle !
- Au rayon nouveautés : une étagère dédiée au patrimoine local, des revues pour les enfants et pour les adultes, des DVD et des jeux vidéo !
- Au rayon « continuité » ; un fonds BD et albums jeunesse d'une grande qualité !
- Avec cette ouverture, nous intégrons le réseau de bibliothèques de Redon Agglomération, sa proposition de livres, DVD et CD de dizaines de milliers d'ouvrages et sa bibliothèque numérique !

Et pour la suite ?... Un automne animé !

Suite au questionnaire proposé aux habitants de Saint-Just et d'ailleurs, quelques activités ont été plébiscitées, qui commenceront dès les vacances de la Toussaint :

- Un après-midi « popcorn et dessin animé » le mercredi 26 octobre, à 16h
- Un après-midi jeux de sociétés le jeudi 27 octobre de 15h à 18h
- Un après-midi jeux vidéo à la bibliothèque le jeudi 3 novembre de 15h à 18h
- Dans le cadre du festival « Les Minuscules » organisé par Redon Agglomération et en partenariat avec le conservatoire de musique de Redon :
 - Un concert de chants du monde avec le Duo Local, le mercredi 2 novembre à 16h30
 - Une lecture musicale pour les tout petits le samedi 5 novembre à 11h.

TARIFS COMMUNAUX 2022

Tarifs fixés le 14 décembre 2021 applicables au 1^{er} janvier 2022

↳ PHOTOCOPIES

	A4 recto	A4 recto-verso	A3 recto	A3 recto-verso
Noir & Blanc	0,25 €	0,40 €	0,30 €	0,45 €
Couleur	0,30 €	0,50 €	0,40 €	0,60 €

↳ SALLE DE LA MAIRIE

	Particuliers / vin d'honneur	Associations communales
Salle de la mairie	30,00 €	gratuité
Tables et bancs / uniquement dans le parc derrière la mairie	20,00 €	gratuité

↳ SALLE DE COJOUX

		SALLE			CUISINE		Réveillons Noël et Nouvel An avec cuisine
		semaine <i>lundi au jeudi</i>	week-end et férié / 1 jour	week-end et férié / 2 jours	1 jour	2 ^{ème} jour	
Commune de Saint-Just & propriétaires de foncier bâti	Particuliers	250 €	300 €	500 €	100 €	50 €	1 300 €
	Associations	200 €	200 €	400 €	100 €	50 €	1 300 €
Hors commune	Particuliers	400 €	500 €	800 €	100 €	50 €	1 300 €
	Associations et entreprises + Thé dansant, belote, etc...	250 €	300 €	600 €	100 €	50 €	1 300 €

↳ SALLE DU FAR

		1 jour	2 jours	Réveillon Noël et Nouvel An
Commune de Saint-Just & propriétaires de foncier bâti	Particuliers	150 €	250 €	250 €
	Associations	150 €	250 €	250 €

- Une gratuité est accordée par association communale et par an, pour une seule salle communale : soit la salle de Cojoux, soit la salle du FAR (au choix).

Période de gratuité aux associations de St Just de la salle de Cojoux : entre le 1^{er} octobre et le 31 mars sauf Réveillons de Noël et du Nouvel An. La salle reste accessible aux associations en dehors de cette période, mais à titre onéreux.

Exception : des gratuités supplémentaires sont accordées à l'association du FAR pour les représentations théâtrales et l'organisation de Fest-Noz, et à toute association communale organisant une manifestation à but non lucratif.

↳ RELAIS DES MENHIRS

	Commune de Saint-Just & propriétaires de foncier bâti	Hors commune
Journée (2 repas)	110 €	150 €
1/2 journée (repas, animations...)	60 €	
Pique-nique groupe scolaire	15 €	30 €
Réveillon Noël et nouvel an	150 €	200 €
Panier de bois	10 €	10 €
Electricité/Kw/h (à partir de 8kw/h)	0,10 €	0,10 €

↳ SALLE DES SPORTS

Pour les associations communales

gratuité

↳ GITE – DORTOIR DE 34 LITS

	TARIFS PARTICULIERS		TARIFS GROUPES SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS JEUNESSE	
	Hiver du 01/11 au 31/03	Été du 01/04 au 30/10	Hiver du 01/11 au 31/03	Été du 01/04 au 30/10
Nuitée	20 €	18 €	16 €	15 €
Linge de lit	4 € pour le séjour	4€ pour le séjour	4 € pour le séjour	4 € pour le séjour
Chevaux	2 €	2 €	2 €	2 €
Salle vitrée	60 € Salle vitrée seule : en journée uniquement de 8h à 17h Salle vitrée + 12 couchages minimum : en journée et/ou soirée			
Réveillons Noël et Nouvel An	750 € : Intégralité du gîte			

↳ CHAMBRES D'ETAPE – 12 LITS

	Chambre pour 1 personne	Chambre pour 2 personnes	Chambre pour 3 personnes	Linge de lit	Chevaux
TARIF/NUIT/PERSONNE	25 €	35 €	45 €	4 €	2 €

- La taxe de séjour est fixée à 3% du coût par personne de la nuitée, dans la limite de 2,30€, à laquelle s'ajoute une taxe départementale au taux de 10% de la taxe de séjour. Les mineurs sont exonérés de la taxe de séjour.
- Les tarifs en gîte et chambres d'étape comprennent la mise à disposition d'un drap housse et d'un oreiller.
- Le kit de linge de lit est composé d'une taie d'oreiller, d'une couette et housse de couette.

↳ CAMPING** « LES LANDES DE COJOUX »

1 emplacement + 1 véhicule	3,00 €	Résidents	
1 emplacement habitat toilé + 1 véhicule	20,00 €	Personne	3,00 €
Véhicule ou caravane supplémentaire	3,00 €	Enfant de - 7 ans	1,50 €
Visiteur	1,50 €	« Marabout » et associatifs	
Taxe de séjour	0,20 €	Tarif unique encadrant et enfant	2,00 €
Branchement électrique	2,50 €	Groupe de 10 personnes et + sur le même emplacement	
Caution adaptateur borne électrique	16,00 €	Adulte	3,00 €
Garage mort	1,50 €	Enfant de - 7 ans	1,50 €
Chevaux	2,00 €	Réservation du camping complet	
Autres animaux	0,50 €	Tarif forfaitaire / jusqu'à 70 personnes, puis 3€ par personne supplémentaire	260,00 €

APPLICATION « INTRAMUROS »

Cet outil de communication permet aux habitants de se tenir informés en temps réel dès qu'une nouvelle information est communiquée. Il est désormais en vigueur dans toutes les communes de Redon-Agglomération.

Nous vous invitons à télécharger cette application **gratuite**, où vous pourrez y retrouver les fonctionnalités suivantes :

- Recevoir des alertes de la Mairie
- Être informé des événements, actualités, points d'intérêts touristiques
- Retrouver les acteurs locaux (associations, commerces, écoles etc)
- Faire des signalements géo localisés
- Répondre à des sondages et bien d'autres choses encore.



MAISON MÉGALITHES ET LANDES

Inauguration de l'espace accueil et nouvelle boutique

Le jeudi 7 avril dernier, s'est tenu l'inauguration de l'espace accueil et de la nouvelle boutique. Achevé début 2021, de nombreux visiteurs ont déjà pu découvrir ce nouvel aménagement, mais les restrictions liées au COVID, n'avaient pas permis une célébration officielle, c'est désormais chose faite. Lors de cette soirée ont été présentés les objectifs, les problématiques, les réflexions, et le fruit de ce travail mené par l'équipe de l'Office de Tourisme du Pays de Redon et les professionnels ayant réalisé ces travaux. A cette occasion, un cocktail a été offert afin de favoriser les échanges entre les invités et l'équipe de l'Office de Tourisme du Pays de Redon.



Accueil d'un bracelet en bronze

L'exposition permanente accueille jusqu'au 19 juin 2022, un bracelet massif en bronze ciselé, découvert à Saint-Just par une habitante, Mme Ducloyer. Conservé suite au don de celle-ci dans les collections



permanentes du Musée de Bretagne depuis 1933, cet objet fait son retour exceptionnel sur la commune après presque 100 ans d'absence.

Nouvelle visite guidée de l'été

Cette année Emmanuel Lemare, guide Nature et Patrimoine à l'Office de Tourisme du Pays de Redon, propose une nouvelle visite guidée, familiale et ludique. Sur le site des Mégalithes et Landes on observe des roches pleines de galets bizarres, on partage un conte de jeunes bergers courageux et de korrigans farceurs, on cherche qui a plié ce drôle de menhir, on parcourt en imagination les milliers d'années des époques préhistoriques...

Pour adultes et enfants à partir de 6 ans, sur inscription. Les jeudis 21 juillet, 4 et 18 août, de 17h à 18h30.

Animations de l'été

Comme tous les ans, de nombreuses activités vous seront proposées pendant les vacances scolaires pour découvrir les sites mégalithiques de Saint-Just, et notamment du dolmen de Tréal : le CPIE Val de Vilaine et Nadia Dosbaa vous proposeront des visites guidées sur des thématiques diverses en juillet et août. Pour connaître les différentes dates et horaires des visites guidées, rendez-vous à la Maison Mégalithes et Landes ou sur le site internet de l'Office de Tourisme du Pays de Redon.



De nouvelles expositions temporaires

Deux nouvelles expositions temporaires à voir cette année : « A la découverte du patrimoine culturel immatériel en Bretagne » prêtée par l'Association Bretagne Culture et Diversité, sera visible en juillet/ août. Puis nous terminerons la saison avec l'exposition « Le schiste dans tous ses états », réalisée par le FAR, que les locaux pourront redécouvrir suite à sa présentation à la mairie à l'automne dernier.

Journées Européennes du Patrimoine

L'Office de Tourisme du Pays de Redon récolte l'ensemble des initiatives organisées pour les Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre prochain. N'hésitez pas à demander le programme des visites et lieux ouverts à cette occasion. Vous pourrez aussi consulter la rubrique Bouger Sortir / Agenda sur le site internet www.tourisme-pays-redon.com. A Saint-Just, des visites guidées et ateliers préhistoriques seront proposés le samedi 17 septembre par le CPIE Val de Vilaine, et l'entrée de la muséo-ludique sera gratuite tout le week-end.



Maison Mégalithes et Landes
10, allée des cerisiers
Ouverture du 1er avril au 6 novembre 2022
www.megalithesetlandes.com
Tél : 02.99.72.36.53

Informations pratiques



VIE ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE



Esthéticienne de première formation, puis praticienne en **Massage Bien-être**, j'ai souhaité élargir mes compétences en me formant à la **Réflexologie faciale et crânienne**, puis à une méthode ancestrale japonaise **Le Reiki** (permettant d'agir sur les douleurs physiques, émotionnelles, et surtout atteindre un état de détente profonde)

Et depuis 3 ans, j'ai suivi une formation en **Hypnose intuitive** dont j'ai acquis le certificat, ce qui me permet d'accompagner les personnes à développer la confiance en soi, surmonter les traumatismes comme le deuil/la séparation et même les maladies, et gérer le stress

Je peux vous recevoir au « 18, Le Bignon » à St-Just ou me déplacer sur Renac, St-Ganton, Pipriac, La Chapelle de Brain.

VIRGINIE BIEN ÊTRE – 06.16.65.67.19

GUICHET UNIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME



GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Déposer ses projets de construction et d'aménagement sur www.redon-agglomeration.bzh/gnau ou sur le site internet de la commune.

 **Service accessible 24h/24 - 7j/7**
voir mention complète au verso



Un nouveau service pour 30 communes de REDON Agglomération.

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), il est désormais facile de déposer ses demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne :

- ✓ certificat d'urbanisme
- ✓ déclaration préalable
- ✓ permis d'aménager
- ✓ permis de construire
- ✓ permis de démolir
- ✓ déclaration d'intention d'aliéner

Économies de papier, de frais d'envoi, et de temps !

- + SIMPLE,**
le dépôt de la demande d'urbanisme se fait en quelques clics.
- + RAPIDE,**
inutile de se déplacer en mairie.
- + ÉCONOMIQUE,**
il n'y a plus besoin de photocopier son dossier en plusieurs exemplaires.
- + ACCESSIBLE,**
le portail est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- + PRATIQUE,**
la demande est consultable par Internet.
- + SÉCURISÉ,**
l'accès au compte en ligne est personnel et confidentiel.

À noter qu'il est toujours possible de déposer ses demandes « papier » directement au service urbanisme ou par courrier adressé à la commune où se situe le projet.

ILOZ / MAISON France SERVICES



iLOZ

36 Rue de l'Avenir
35550 Pipriac
02 99 34 36 91
contact@iloz.bzh

HORAIRES d'ouverture

LUNDI 9h / 12h 14h / 17h

MARDI 9h / 18h30

MERCREDI, JEUDI, VENDREDI 9h / 12h

ILOZ / Maison France Services

- accompagne toutes les personnes à la recherche d'un emploi, mais aussi d'une formation, d'une orientation et à la préparation d'un projet professionnel.
- vous accompagne dans vos démarches administratives
- propose des cours d'initiation à l'informatique adapté à votre niveau
- vous propose un bureau dédié avec une connexion internet qui peut permettre à toute personne le souhaitant et sur demande, de venir travailler avec son matériel dans un bureau à partager avec d'autres personnes, pour ne plus rester seul à travailler chez soi et se créer un réseau local.

Toutes les permanences sont UNIQUEMENT sur RDV et gratuites :

Lundi	CDAS / Référente RSA Accompagnement socio professionnel pour les bénéficiaires du RSA. Pour prendre un RDV : 02 22 93 66 50
Mardi 9h - 12h 14h - 17h Vendredi 9h - 12h	Mission locale de Redon Accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans (emploi, budget, loisirs, santé...) Pour prendre un RDV : 02 99 72 19 50
Mercredi 9h - 12h	CLIC Pays de Redon Informations au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Pour prendre RDV : 02 99 71 12 13
Jeudi 9h30 - 12h30	Les impôts RDV téléphonique en appelant au 0 809 401 401 ou depuis votre espace personnel sur le site « impots.gouv.fr » rubrique contact
1er lundi du mois 14h - 16h	Droits et Justice Conseils et informations juridiques avec un avocat Pour prendre un RDV : contactez iLOZ
Dernier lundi du mois 14h 17h	La Formation Comment faire une formation ? Comment la financer ? Vers quelle formation m'orienter ? Pour prendre un RDV : contactez iLOZ

CAMPUS CONNECTÉ REDON



**+ de 600 formation accessibles
sur Redon Agglomération**

Depuis septembre 2021, le Campus Connecté, **porté par Redon Agglomération** permet d'étoffer l'offre de formation auprès du public du Redon Agglomération.

Ce tiers-lieu d'études, installé dans les locaux de la CCI au 26 quai Surcouf, met à disposition **des salles de cours connectées et équipées d'ordinateurs (prêt)**. La capacité d'accueil est de 20 **bénéficiaires**, issus principalement d'une des 31 communes de Redon Agglomération, souhaitant s'inscrire à des **formations à distance** tel que le DAEU (bac pour adulte afin de poursuivre des études) ou encore Post-bac comme le B.T.S., B.U.T., licence, Masters, ou autres formations professionnelles auprès d'une université peu importe le lieu en France (Rennes, Strasbourg, Limoges...) ou encore auprès du CNED, du CNAM ou d'une école. Il peut également accueillir des bénéficiaires sur des **suivis de Moocs** (salles équipées), des **suivis de prépa à distance ou de concours** (prépa pour une entrée en BTS,...), ou encore quelques formations infra-bac à distance (2 places disponibles)

Valentine LIEGAUX, tutrice pédagogique, et Marie-Hélène ABBANE, Responsable du Campus sont présentes toute la semaine afin de les accompagner en fonction de leurs besoins et les aider à réussir leur année, qu'il soit question d'administration auprès de leur école (inscriptions, démarches, bourses), de méthodologie (suivi des cours, planification, examens blancs, ateliers), d'orientation (recherche de stages/alternance, orientation en partenariat avec le CIO) ou bien de la vie étudiante.

Toutes personnes qui souhaitent étudier en restant près de chez elles sont les bienvenues : néo-bacheliers, étudiants en poursuite ou en reprise d'étude, adultes en reconversion ou en formation professionnelle. **L'inscription, l'accès et l'accompagnement sont gratuits pour tous les bénéficiaires.** Cette année 2021-2022 et 2022-2023, il reste des places. Il est encore possible de s'inscrire.

@ : campusconnecte@campus-redon-industries.com

☎ : 06 24 43 33 72

Contact communication :

Marie-Hélène ABBANE, Responsable
Campus Connecté de Redon
26, quai Surcouf 35600 REDON
Portable : +33(0) 6 30 49 75 33
mabbane.esli@campus-redon-industries.com



Plan Communal de Sauvegarde de la population

C'est IMPORTANT !!! POUR UNE PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE INSCRIVEZ-VOUS !

En cas de sinistre, prise en charge de la population par les services de secours.

 Vous êtes isolé(e) ?

 Vous êtes sans moyens de transport ?

 Problèmes de santé ?
Besoin d'assistance particulière ?

Inscription à la mairie de SAINT-JUST au 02 99 72 00 46

LA MISSION LOCALE

La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Saint Just, Cyrille LEBRETON est en permanence au PAE de Pipriac, et est joignable à la Mission locale au **02.99.72.19.50**.

Le Contrat d'Engagement Jeune

Depuis le 1er Mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune est mis en place par la Mission locale.

Le CEJ est un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du profil du jeune et qui a pour objectif de l'aider à trouver un emploi et à gagner en autonomie. En bref, le Contrat d'Engagement Jeune s'appuie sur les réussites de la Garantie Jeunes !

Quand les jeunes rentrent en Contrat d'Engagement Jeune, ils bénéficient de :

- ☞ Un accompagnement avec un conseiller dédié qui suit chaque jeune tout au long de son parcours.
- ☞ Un programme composé de différents types d'activités à raison de 15 à 20 heures par semaine.
- ☞ Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois si les jeunes en ont besoin pour pouvoir suivre leur programme dans de bonnes conditions. *(Insérer visuel « Infographie CEJ » + photo « CEJ - Signature des premiers contrats d'engagement avec Monsieur Bagdian, sous-préfet de Redon »)*

Projet CONTACT

Le projet CONTACT continu et est prolongé jusqu'en 2023. A travers celui-ci, il s'agit d'aller vers les jeunes de 16 à 29 ans qui ne connaissent pas encore l'offre de services de la Mission locale ou qui n'osent pas venir vers nos services. Ainsi, notre équipe dédiée se déplace sur l'ensemble des communes pour rencontrer les jeunes et les partenaires. Elle peut aussi intervenir à la demande. *(Insérer photo « Van du projet CONTACT »)*

La Santé à la Mission locale

L'offre de santé bien-être a été développée ces derniers mois : soutien psychologique, ateliers méditation, ateliers sophrologie, sports, permanence d'une médecin généraliste, permanence d'une Consultation Jeune Consommateur (CJC).

Un ambassadeur santé peut accompagner physiquement les jeunes dans les démarches de prévention et d'accès au soin.

Aides financières possibles pour la prise en charge de frais santé ou mobilité non remboursés.

La Maison des adolescents de Loire-Atlantique assure une permanence le mardi pour les jeunes de 11 à 21 ans qui ont besoin d'échanger sur le stress, les relations familiales, la scolarité... *(Insérer photo « Atelier méditation »)*

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire !

N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter et YouTube.



Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 - Site : www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

LE SMICTOM



👉 DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE INTERNET DU SMICTOM !

La nouvelle version du site Internet du Smictom est en ligne ! Graphisme renouvelé, ergonomie revisitée et accès plus sécurisé, plus rapide et convivial, tout cela pour faciliter la navigation, c'est dans cet esprit qu'a été repensé le nouveau site Internet du Smictom.



LES NOUVEAUTÉS :

- ∞ les horaires de déchèteries disponibles en un clic,
- ∞ un guide du tri interactif,
- ∞ signaler votre déménagement, commander votre composteur, indiquer un problème de collecte... toutes vos démarches sont désormais possibles en ligne,
- ∞ une Foire Aux Questions (FAQ) détaillée qui vous apportera, des éléments de réponses sur la redevance, le dispositif de collecte

👉 LE SITE DE LA LANDES DE LIBOURG SE VISITE !

Vous souhaitez découvrir ce que deviennent vos déchets après leur collecte ? Venez visiter les installations du site de la lande de Libourg à Guignen à travers une visite guidée pédagogique animée par un agent du Smictom.

AU PROGRAMME :

Ce lieu est incontournable pour comprendre le cheminement de nos déchets. Il est composé de 3 secteurs de traitement et de transit. Vous y découvrirez :

- ∞ le fonctionnement de la plateforme de compostage des biodéchets collectés grâce à votre geste de tri dans les bacs à couvercle marron,
- ∞ le quai de transfert des déchets résiduels, des emballages et du verre avant leur expédition vers les différentes usines de traitement,
- ∞ le champ solaire installé sur l'ancien centre d'enfouissement des déchets ménagers.

Un parcours sécurisé et composé de plusieurs panneaux pédagogiques a été aménagé spécialement pour expliquer le fonctionnement du site.

- ∞ VISITES GUIDÉES GRATUITES
- ∞ SUR INSCRIPTION
- ∞ EN FAMILLE OU EN GROUPE À PARTIR DE 6 ANS

POUR S'INSCRIRE : communication@smictom-paysdevilaine.fr, 02 99 57 04 03 ou en ligne sur le site Internet smictom-paysdevilaine.fr rubrique « que deviennent nos déchets ».

Vie associative



CALENDRIER DES ANIMATIONS 2nd SEMESTRE 2022

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
15 octobre	Municipalité	Repas des aînés	Salle de Cojoux
22 octobre	Entre Palis et Mégalithes	Trail	Départ de Renac
19 novembre	UNC Section Saint-Just	Repas	Salle de Cojoux
26 novembre	Comité des fêtes	Téléthon	Salle de Cojoux

ANIM'SAINT-JUST

L'été arrive à grand pas, Anim'Saint-Just se prépare pour ses différentes manifestations à venir.

Pour préparer les décorations de Noël 2022, Anim'Saint-Just vous donne rendez-vous pour l'ATELIER DECO DE NOËL, le vendredi 19 août, à 9h sur la place de l'église.

Il est plus agréable de confectionner les décors de Noël sous un soleil radieux que sous la froideur de l'hiver. Venez avec vos idées et vos outils.

Nous pourrons pique-niquer sur place, prévoyez votre pique-nique. Si vous êtes intéressés par cet atelier, veuillez-vous inscrire par mail : animsaintjust@gmail.com

Anim'Saint-Just organisera sa 2^{ème} édition BASKET ET BIOTOPE, le samedi 17 septembre de 14h à 18h. Cette rando

pédestre et gratuite sera animée par Fabien BOSSIÈRE pour la découverte des milieux aquatiques et du bocage, ainsi que par Jean-François DUCLOYER pour les mégalithes. À la fin de la rando une exposition de photos animalières sera proposée, et sera suivie par un pot de l'amitié. Pensez à vous inscrire sur animsaintjust@gmail.com

Enfin, Anim'Saint-Just organisera le marché de Noël le samedi 17 décembre.

Une réunion pour la préparation du marché sera organisée après la rentrée scolaire, et vous y êtes cordialement conviés

Nous espérons qu'aucune contrainte sanitaire nous oblige à déprogrammer le marché de Noël édition 2022.

Anim'Saint-Just vous souhaite d'excellentes vacances.

Un jardin au naturel ouvert à tous

Situé à l'arrière de la maison Mégalithes et landes, un beau jardin vous ouvre ses portes. Cet espace vert au cœur de Saint-Just se veut « au naturel » car l'objectif est d'accueillir la biodiversité au jardin et d'utiliser des techniques de jardinage respectueuses de l'environnement.

Le jardin est rythmé par les travaux de saison. Déjà, du travail a été fait et cela depuis quelques années. Vous pouvez y trouver différents lieux : l'aire de compostage, la haie champêtre, l'oseraie, le poulailler, la ruche, les nichoirs à insectes et à petits mammifères, les bacs à légumes, des zones de végétation spontanée. Le jardin sert aux activités pédagogiques de l'association et depuis deux ans, il est aussi le support idéal aux trocs de plantes et de graines.



Un groupe de bénévoles a pris en charge la gestion et l'animation du jardin. Ces hommes et ces femmes de Saint-Just et de villages proches, se réunissent environ une fois par mois pour entretenir et améliorer le jardin. Le travail est important : Taille, désherbage,

paillage, semis, plantation, gestion du compost, arrosage, cueillette, soins aux poules et animation sont au programme. Animation car progressivement des ateliers seront proposés à la population pour améliorer leurs connaissances autour du jardin au naturel et nous continuons aussi l'organisation de trocs aux plantes.



Vous avez envie de vous investir dans le groupe jardin ? Vous êtes les bienvenus, l'ambiance y est simple et conviviale. Que vous ayez des connaissances ou pas du tout, tout le monde peut participer ! Les échanges entre bénévoles sont toujours très riches et l'on rentre chez soi bien souvent avec une idée en tête pour son propre jardin. Comme pour les autres groupes de bénévoles de l'association : rucher école, vannerie, haies bocagères, maison néolithique, pôle patrimoine, vous devez être adhérent à l'association.

Le jardin est accessible gratuitement sur les jours d'ouverture de la maison mégalithes et landes. Rejoignez-nous !

Retour des animations Préhistoire

Coté Patrimoine, les médiateurs en archéologie du CPIE reprennent du service, avec, comme tous les étés, les activités « Préhistoire » tant attendues par nos habitués : visites guidées des différents sites mégalithiques seront au menu, ainsi que des ateliers de découverte sur les modes de vie à la Préhistoire et les méthodes de l'archéologie. Comme temps forts de l'été, les traditionnels ateliers feu (29 juillet et 19 août), chasse (22 juillet, 12 et 26 août), peinture (21 juillet, 4 et 18 août) et fouilles archéologiques (28 juillet, 11 et 25 août)

auront lieu à la Maison Mégalithes et Landes – notez que des animations auront également lieu à la Maison Néolithique de Saint-Just (torchis le 19 juillet et parure le 9 août). Comme nouveautés, nous vous proposons une visite inédite destinée aux photographes (« Zoom sur les menhirs » le 2 juillet), et des ateliers spécialement pour les tous petits (ateliers « P'tits néos » le 15 juillet et le 5 août). Tous les ingrédients seront réunis pour des vacances à la fois ludiques et cérébrales ! Contactez le CPIE Val de Vilaine pour en savoir plus.



FOYER D'ANIMATION RURAL

ACTIVITÉ GYMNASTIQUE 2022-2023

Depuis plusieurs années maintenant, cette activité connaît des difficultés et vient peser sur l'équilibre financier du FAR. Les subventions allouées cette année ne vont pas permettre de reprendre sereinement les cours. Mais en attendant qu'une analyse soit faite sur la situation, le FAR décide de

continuer l'activité gymnastique avec les mêmes conditions pour l'année 2022-2023 (60€ en plus de l'adhésion). Cependant, un effectif minimum de quinze personnes est requis. N'hésitez pas à nous rejoindre !
Renseignement : Tél. 06 06 40 11 62 ou catherine.baudu@orange.fr

PATRIMOINE

Le FAR poursuit l'inventaire des utilisations du palis et la reprise du collectage réalisé auparavant par la Région. L'exposition "**le schiste dans tous ses états**" fut un succès, vous pourrez la voir ou la revoir à la Maison Mégalithe et Landes pendant les mois de septembre et octobre 2022. Entrée libre.

Nous préparons actuellement les animations prévues dans le cadre des "Journées du Patrimoine" du 17 et 18 septembre 2022. Le thème retenu "Lire son village" :

L'Animation Randonnée vous invite à revisiter l'histoire entre autres des villages de Bel-Air,

la Boscherais, la Gouittais, la Bosse, le Tertre, la Jumelière, la Porte, le Clairay, Allérac et mesurer l'évolution des villages, des paysages, des voies de communication, des moulins, tout en partageant un moment de convivialité. Animations musicales et danses seront prévues.



10 rue du Halgouët
35550 Saint-Just
Tel : 0614434411
Courriel:
farsaintjust35@yahoo.fr
Site internet :
www.baladesaintjust.fr

ENTRE PALIS ET MÉGALITHES



Après deux années de report, l'équipe de bénévoles propose enfin cette **dixième édition du Trail Entre Palis et Mégalithes, le samedi 22 octobre**. Les départ et arrivée seront dans le bourg de Renac, avec les distances suivantes : **51 km, 18km et 8km**. De courses enfants seront également proposées.

Plus d'une centaine de bénévoles des communes de Saint-Just et Renac sont mobilisés pour cet événement, un grand merci à eux, rendez-vous le samedi 22 octobre !



AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Une **école publique** accessible aux enfants de Saint-Just, qui accueille tous les enfants de la TPS au CM2 dans un même lieu à l'entrée du bourg de Saint-Ganton.

Un **car de ramassage scolaire** emmène les enfants tous les jours depuis le bourg de Saint-Just (plusieurs arrêts sur le trajet), une **cantine** et une **bibliothèque** sur place.

L'école fête ses 10 ans cette année !

Initiation à la langue Japonaise au Manga café de Nantes et visite des jardins Japonais de l'île Versailles



Activité Tchoukball avec Jérémie de l'Office des Sports



Découverte des instruments de musique au Conservatoire de Musique de Redon



Jeux de société avec les familles

Visite du château de Châteaubriant dans le cadre d'un projet en Histoire

Les actions et projets de la rentrée de septembre 2022 : classe de neige à La Bourboule pour les CE1, CE2, CM1 et CM2, participation au prix littéraire des Incorruptibles, concours des Petits Champions de la lecture, intervention de l'Office des sports, du Conservatoire de Musique de Redon, jeux de société, randos, ...

Venez découvrir notre belle école, en prenant rendez-vous pour une visite ou une journée de découverte !

Contact / Renseignements / Inscriptions

Amicale de l'Ecole Publique : 06 11 59 71 11

Mme Hervy, directrice, est au bureau chaque jeudi.

Tel : 02 99 70 10 98 ou Mail : ecole.0352844b@ac-rennes.fr

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : www.ecole-stganton.ac-rennes.fr



APEL NOTRE DAME



Ça y est, l'équipe APEL a pu retrouver son 2^{ème} rôle après l'accueil des parents : **L'ANIMATION !**

Chasse aux œufs

En effet, nous avons organisé notre traditionnelle chasse aux œufs de Pâques pour enfants et parents au Château du Val à saint Just. Mr et Mme SAINI nous avaient gentiment mis à disposition le rez-de-chaussée du château ainsi que son parc. Elle était attendu aussi bien par les organisateurs que par la soixantaine d'enfants et parents qui y ont participé. La recherche des œufs d'or et argent fut plus compliqué pour les parents que pour les enfants. Ils ont dû faire preuve de détermination et de sportivité pour les trouver. Tout le monde est reparti avec des chocolats.



Kermesse

Dès le mois de mai, avec les 2 autres écoles du RPI Saint-Melaine (Renac et La Chapelle de Brain), nous nous sommes attaqués à la préparation de la kermesse. Celle-ci s'est déroulée le dimanche 3 juillet dans le pré de l'école Notre-Dame à Saint Just et avait pour thème « Le Loup » pour les 3 classes de maternelles et « Les 4 éléments » pour les 4 classes de primaires. Cette journée a commencé par une messe en fin de matinée suivi du défilé des chars des 3 communes du RPI, puis par le spectacle des enfants par classe.

Nous donnons rendez-vous en septembre pour une nouvelle année pleine d'actions et de rencontres. BONNES VACANCES !!!

ECOLE NOTRE DAME

Quelques projets vécus à l'école Notre-Dame depuis janvier 2022 :

➤ **Projet sur le Loup en maternelle**

Depuis le début de l'année, les élèves de maternelle travaillent sur la thématique du loup et étudient plusieurs albums jeunesse sur le sujet. « Ami-ami », « Le loup et la mouche », « C'est moi le plus fort » Le vendredi 6 mai, tous les enfants de maternelle sont allés au cinéma voir le dessin animé « Loups tendres et loufoques », composé de six courts métrages pour découvrir toutes les facettes des loups. Ils ont adoré ! Le vendredi 24 juin, les élèves de PS-MS-GS se retrouveront à la Chapelle de Brain pour réaliser des ateliers autour de la littérature et voter pour leur livre préféré.

➤ **Le permis « internet » pour les CM2 en lien avec la gendarmerie**



Le 13 mai dernier, les élèves de CM2 ont eu la visite de la gendarmerie dans leur classe. Dans un cadre de prévention, deux gendarmes sont venues parler, pendant une heure et demie, des dangers d'Internet. Elles ont présenté un diaporama au vidéoprojecteur et ont posé beaucoup de questions sur les habitudes de connexion des élèves, afin de les faire réfléchir et les amener à être prudents. A la fin de cette séance, les enfants de CM2 ont tous reçu un petit carnet à lire pour retenir l'essentiel. Le jeudi 9 juin, les gendarmes reviendront faire passer aux élèves le permis Internet. Peut-être, recevront-ils tous un diplôme Internet, le 17 juin, lors de leur troisième passage...

➤ **Rencontre avec un auteur au Collège Le Cleu Saint-Joseph, Gaël AYMON :**

Depuis quelques semaines, en partenariat avec le collège Le Cleu, la classe de CM2 a découvert des ouvrages de Gaël AYMON, auteur qui écrit pour la jeunesse. Il a rédigé toute une série de livres : "Les grandes années" "Le manoir de la peur" et "A l'aventure". Le lundi 2 mai, les élèves de CM2 sont allés au collège pour rencontrer l'auteur et échanger avec lui en présence d'une classe de sixième. Ce temps a eu lieu dans le CDI. Les élèves ont pu revoir ainsi leurs camarades de l'an dernier. Gaël Aymon a répondu aux questions des élèves

et leur a expliqué quel était son métier, ses difficultés, ses joies. Il a également dédié plusieurs livres que certains élèves avaient achetés et apportés avec eux. C'était un chouette moment !



➤ **Le carnaval**

Le vendredi 20 mai, après 3 ans d'absence, le carnaval du RPI a eu lieu. Il y avait de l'excitation dans l'air. A La Chapelle de Brain, les 189 enfants du RPI se sont organisés par classe et ont défilé dans leurs plus beaux costumes. Il y avait beaucoup de parents... Dommage qu'ils ne se soient pas déguisés eux aussi ! Après cela, les enfants ont eu un goûter : des tranches de brioche avec du chocolat et des verres d'eau avec du sirop. Avant de se quitter, les élèves ont fait un flashmob sur une chanson de Soprano.. Il faisait beau et même très chaud. Quelle belle après-midi !



A la fin de cette année scolaire, les enfants participent à des sorties et des animations, afin de finir l'année dans la joie et la bonne humeur : journée RPI (célébration, jeux sportifs...), carnaval, sorties au cinéma pour toutes les classes, rencontres sportives (UGSEL, 500 handballeurs), Legendia Parc, journée « albums » pour les classes de maternelle, activités sportives à l'Ile aux Pies... Une vraie bouffée d'oxygène pour clôturer cette année !!

Clou du spectacle : la kermesse du RPI sera de retour à Saint Just le dimanche 3 juillet pour terminer l'année en fête !

Bonnes vacances d'été à tous !

Pour tous renseignements, demandes d'inscriptions, n'hésitez pas à prendre contact auprès de :
Mme BOUREL Gwenaëlle par téléphone au 02 99 72 08 60 ou par mail à rpi-saint-melaine@orange.fr



Just AMAP Porte

Des produits locaux, frais et sains

Depuis 11 ans, l'association Just AMAP Porte met en relation consommateurs et producteurs locaux respectueux de l'environnement.

« Le goût d'ici », réseau de producteurs locaux et bio propose aussi de nombreux produits à récupérer au Souchais le vendredi soir. www.legoutdici.com

Manger sain, local, équitable à un coût raisonnable c'est possible.

Face aux questions que posent les pratiques de l'agro-industrie aujourd'hui et à la nécessité pour chacun de satisfaire ses besoins de base, les AMAP apportent des solutions concrètes pour maintenir l'emploi local, ainsi qu'une alimentation saine et variée.

Venez nous rejoindre si vous voulez :

- soutenir une agriculture durable
- limiter les transports de marchandise
- manger de bons produits de saison
- agir pour l'emploi local
- rencontrer les autres amapiens
- échanger des recettes
- participer aux animations

Les produits hebdomadaires:

- **Légumes** : paniers hebdomadaires avec la SCEA Nevoux-Renaud, St Ganton
- **Œufs** : Sonia Debroux, St Just

Les produits mensuels:

- **Poulets** : Sonia Debroux, St Just

Les produits ponctuels :

- **Veau, boeuf**: Christian Guémené, St Just

Toutes les infos sur notre site internet : www.justamapporte.net

Pour nous contacter par e-mail : contact@justamapporte.net - Par téléphone : 06 84 97 04 67

Distribution le vendredi de 17h30 à 19h – Le Souchais à Saint Ganton

LE GROUPE SAINT-YVES

Le GROUPE SAINT YVES DE SAINT-JUST a ouvert son livre « Challenge SYLVAIN YVOIR » à la page 8, sur le chapitre tournoi U17/U18 Challenge SYLVAIN YVOIR 2022. Depuis jeudi soir, les bénévoles ont œuvré pour faire de la mise en place pour ces deux jours une grande fête du football.

Samedi, malgré le désistement de 3 équipes au dernier moment, la journée a commencé sous un beau soleil et dans la bonne humeur. Le tournoi a dû se faire avec 13 équipes ; ce qui n'a pas empêché Benoit, Vincent, Arnaud, de pouvoir débiter les deux jours à l'heure, avec une organisation exceptionnelle.

Un grand merci à Jérôme BOUREL (qui n'a malheureusement pas pu être présent) pour son travail d'avant tournoi sur les fichiers, pour créer les poules et horaires des matchs.

Les deux jours ont vraiment été une grande fête du football ; les équipes se sont rencontrées à 11 contre 11, sur deux terrains préparés par les gars de la commune avec l'aide de Philou et Robert.

Je tiens à remercier du fond du cœur tous les bénévoles, restauration, buvette, sono, tables de marque et les arbitres ainsi que la mairie, et bien d'autres, pour leur aide et

leur travail ; ce qui a permis que les équipes présentes et les dirigeants présents nous remercient et soulèvent la qualité et l'organisation de ces deux jours de tournoi.

La finale a opposé LANDREAU LEROUX OLYMPIQUE SPORTING CLUB au FC MONTLOUIS, avec une victoire 1-0 de LANDREAU LEROUX OLYMPIQUE SPORTING CLUB.

Le Fair-Play a également été remporté par LANDREAU LEROUX OLYMPIQUE SPORTING CLUB, après la décision unanime de nos arbitres, tables de marque et organisateurs.

Nous vous donnons à tous (bénévoles et équipes) rendez-vous en 2023.

Le livre « Challenge SYLVAIN YVOIR » ne se ferme pas, mais le chapitre 8 tournoi U17/U18 Challenge SYLVAIN YVOIR 2022 ouvre la place au chapitre 9 en 2023.

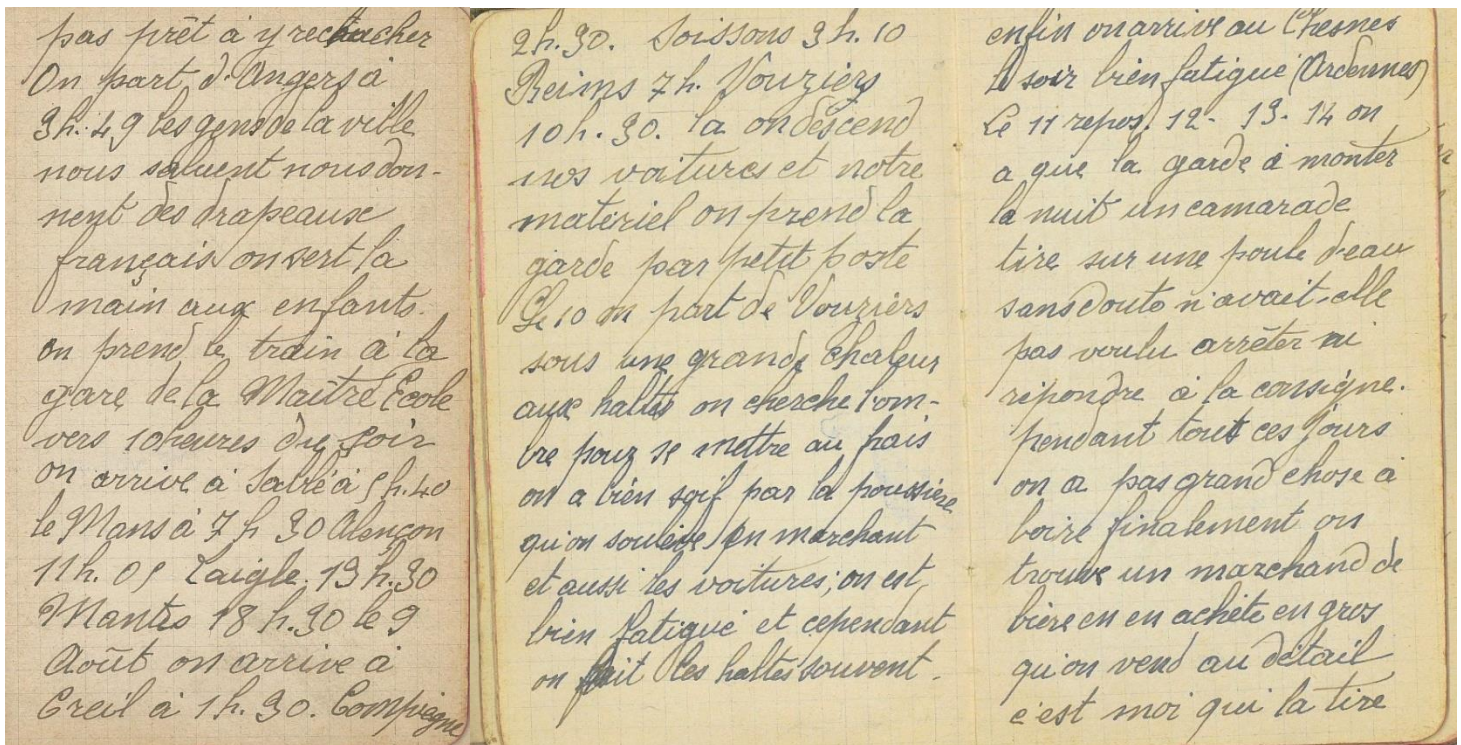
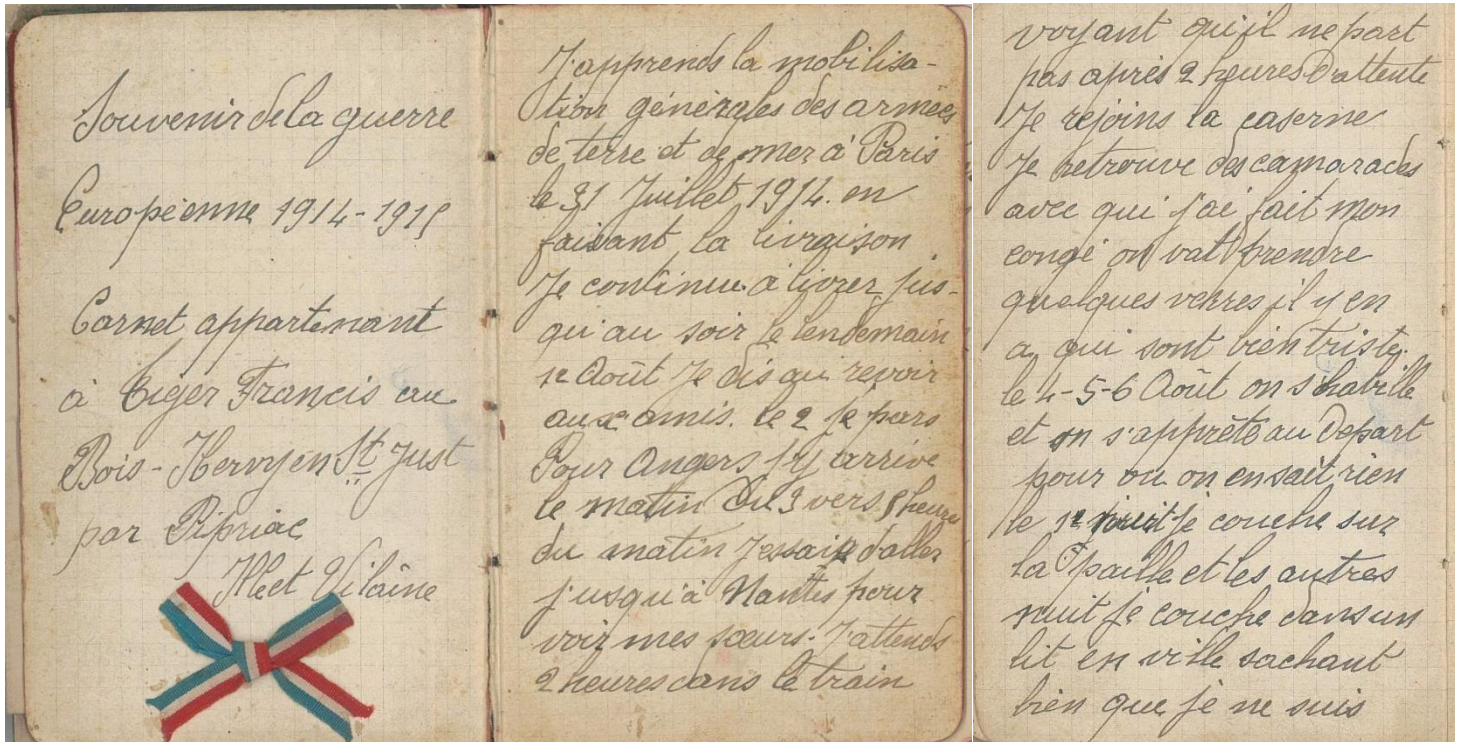
Alors à vos agendas et à l'année prochaine. Merci à tous.

👉 **Le G.S.Y SAINT-JUST recherche des Baby-foot (à partir de 3-4 ans) et des Séniors pour la saison 2022/2023. Contacter Cyrille Bourel 06 16 70 42 46 ou Gilles Dupré 06 88 86 65 99**

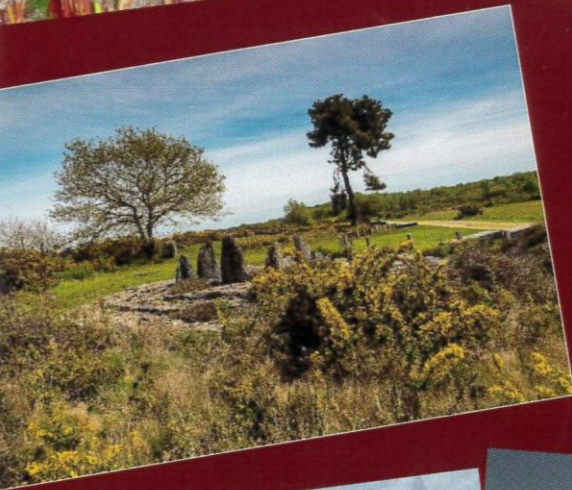


SOUVENIRS DE LA GUERRE EUROPÉENNE 1914-1918

D'UN ENFANT DU PAYS



... à suivre



**CONCOURS
PHOTOS
2022**

